

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi dix mars à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 05 mars 2025 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS
Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente
Mmes ALVERNHE, BONILLA, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS
MM DE BOISRIOU, NOBLECOURT, PERROTTON

Etaient excusé(e)s :

Mmes BOUROU (donne pouvoir à Mme BONILLA), PERRENES, RAMBAUD (donne pouvoir à M. NOBLECOURT), TAMBURINI (donne pouvoir à C. FAVETTA SIEYES), VERDU
M. GACHET (donne pouvoir à Mme MYARD-DALMAIS)

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 (ROB)

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) complété par l'article D.2312-3 du CGCT, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'administration, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Doivent notamment y être développées les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, la programmation d'investissement.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce document doit également contenir des informations spécifiques sur la masse salariale : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, informations sur la structure des effectifs, des rémunérations et du temps de travail.

Par ailleurs, conformément à la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2029, sont présentés les objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Il est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le Département et au Président du l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont est membre la commune (en l'espèce Grand Chambéry) dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Enfin, il est mis en ligne sur le site internet de la ville, dans le délai d'un mois suivant son adoption, et mis sous quinzaine à la disposition du public à l'Hôtel de Ville. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil d'administration. Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientation budgétaire. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (L. 2312-1 du CGCT). Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire. En aucun cas le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

◆ **Résolution :**

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la transmission du rapport d'orientations budgétaires,
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 4

Vote : Pour : 15
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN

Par délégation

Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry



Rapport d'orientations Budgétaires 2025

AVANT PROPOS

L'article 11 de la Loi du 06 février 1996 précise que les CCAS doivent comme toute collectivité organiser un débat d'orientations budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, celui-ci devant être approuvé avant le 15 avril.

L'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 08 août 2015 a renforcé l'information des administrateurs.

Le débat s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS (ROB) qui décline notamment les orientations budgétaires. C'est l'objet de ce document pour l'exercice 2025.

SOMMAIRE

I - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

| | |
|---|---|
| 1/ Contexte national et international | 4 |
| 2/ Situation du secteur médico-social..... | 4 |
| 2-1 Un problème d'offre et de demande..... | 4 |
| 2-2 La situation des EHPAD | 5 |
| 2-3 Les services à la personne..... | 6 |
| 2-4 Le marché de l'emploi..... | 7 |
| 3/ Le CCAS de Chambéry | 7 |
| 4/ Enjeux en termes d'activités et de services..... | 8 |
| 4-1 La gestion des déficits en EHPAD..... | 8 |
| 4-2 Le devenir des résidences autonomie | 8 |
| 4-3 L'évolution de l'offre à domicile | 9 |
| 4-4 L'avenir du service animation | 9 |
| 4-5 L'évolution de Chrysalide..... | 9 |

II – PERSPECTIVES FINANCIERES

| | |
|--|----|
| 1/ Taux d'activité | 10 |
| 1-1 Les services à la personne..... | 10 |
| 1-2 Les établissements..... | 11 |
| 2/ Les charges de fonctionnement..... | 11 |
| 2-1 Les charges à caractère général..... | 11 |
| 2-2 Les charges de personnel..... | 13 |
| 2-3 Les charges afférentes à la structure..... | 17 |
| 3/ Les recettes de fonctionnement..... | 20 |
| 3-1 Les résidences autonomie | 20 |
| 3-2 Le budget principal..... | 21 |
| 3-3 Le service aide à domicile | 22 |
| 3-4 Les EHPAD | 22 |
| 3-5 Les services paramédicaux..... | 25 |
| 3-6 La subvention d'équilibre..... | 25 |
| 4/ La section d'investissement | |
| 4-1 Le plan pluriannuel d'investissement | 26 |
| 4-2 La dette | 27 |

I-ELEMENTS DE CONTEXTE

1/ SITUATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Au fil des ans, on constate que le contexte a une place de plus en plus prégnante sur la situation financière de l'établissement. Il influe à des niveaux divers, parfois de façon très significative. Cela a bien évidemment été le cas lors de la pandémie de 2019 et 2020 avec un impact majeur sur les recettes. Cela s'est produit également avec la guerre en Ukraine et l'inflation qu'elle a indirectement générée avec des conséquences très significatives sur les dépenses.

L'actualité des derniers mois a ajouté à ce contexte international, une instabilité politique inédite en France depuis plusieurs décennies. Celle-ci produit une incertitude systémique avec certaines conséquences très concrètes. On pense bien évidemment ici à l'absence, pendant de nombreuses semaines, de budget au niveau de l'État et au final à certains choix qui vont lourdement peser¹. On anticipe également sur le secteur médico-social une absence de réforme alors qu'il y a une urgence à mettre en place des décisions structurelles².

Toutes ces tensions conjuguées à la question du réchauffement climatique et de la réduction de la biodiversité pèsent très lourdement sur le contexte. La société est aujourd'hui traversée par des sentiments qui mêlent la peur, la colère, la confusion, la tristesse et l'impuissance. S'amalgament, sans logique ni hiérarchie, des questions structurelles, conjoncturelles événementielles et personnelles. Cet enchevêtrement supprime de nombreux repères avec des conséquences évidentes sur les salariés et les usagers. Il génère de l'absentéisme, de l'agressivité et une difficulté pour certains à conserver le sens du service public.

2/ SITUATION DU SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Comme nous l'expliquons depuis plusieurs années, le secteur médico-social connaît une crise très profonde qui vient jusqu'à interroger la viabilité, à terme, du système. S'y conjuguent des difficultés d'offres, de financements et de recrutements qui rendent le quotidien très difficile.

2-1/ Un problème d'offre et demande

L'espérance de vie a augmenté en France entre 2002 et 2022 de 1,7 années pour les femmes et de 2,1 années pour les hommes³. Elle atteint aujourd'hui réciproquement : 85,2 et 79,3 ans. Pour les personnes qui atteignent 65 ans, elle est de 23,2 ans et 19,1 ans. Elle se fera sans limitation sévère dans les activités quotidiennes sur une durée de 18,8 et 16,2 ans. Autrement dit ce vieillissement se fera, en moyenne, avec des besoins d'accompagnement pendant 4,4 ans pour les femmes et 2,9 ans pour les hommes.

Si l'on rapproche ces données du taux de vieillissement de la population française, elles offrent une vision plus large. En 2000, les plus de 65 ans représentaient 15,8% de la population. En 2020, ils

¹ On pense ici par exemple à l'augmentation inédite par son niveau et sa programmation pluriannuelle de la cotisation CNRACL.

² Si la relative stabilité des législatures précédentes n'avait néanmoins pas aidé à faire avancer ce sujet, il est à craindre que la situation politique n'hypothèque encore davantage à court terme la mise en œuvre des réformes nécessaires.

³ Données démographiques présentes et suivantes : INSEE

étaient 20,5% (3,4% de plus de 85 ans). En 2040, on estime que ce chiffre sera de 26,5% (5,5% de plus de 85 ans).

On évalue aujourd'hui le nombre de places en EHPAD en France autour de 615.000⁴. En dix ans, ce chiffre a augmenté quatre fois moins vite que celui des allocataires de l'APA⁵. En parallèle, malgré l'ambition de favoriser le maintien à domicile, le nombre d'heures servies n'augmente pas avec un secteur en crise et des disparitions en masse d'entreprises ou d'associations d'aide à la personne.

Sur Chambéry, le taux des personnes de plus de 60 ans est légèrement inférieur au niveau national⁶. Les tendances sectorielles se retrouvent néanmoins pleinement. Il est aujourd'hui difficile de trouver sans délai des solutions pour prendre en charge une montée de dépendance qu'elle soit à domicile et en structure. Cette réalité est en outre accentuée par divers facteurs :

- Un ratio aidants/aidés très inférieur aux statistiques nationales.⁷
- Aucun nouvel établissement ouvert ;
- De nombreuses places d'EHPAD provisoirement fermées faute de salariés ;
- Des disparitions régulières de prestataires à domicile ;
- Une réduction de l'offre à domicile du fait du marché de l'emploi.

2-2/ Les EHPAD

La mise en place des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens devaient favoriser une stabilisation du système économique des EHPAD en œuvrant à la fois sur les questions des recettes et de qualité de service. Dans la réalité, cela ne s'est pas produit ainsi. Les financements qui sont, depuis la réforme, le résultat de formules mathématiques⁸ ont été définis sur des moyens initialement insuffisants⁹.

Un rapport du Sénat de 2024 nous apprend ainsi que 66% des EHPAD étaient en déficit en 2023 et que ce chiffre était encore plus élevé dans le secteur public où l'on dépassait les 80%. Cette réalité est selon ce document multi causale :

- Baisse du taux d'occupation des EHPAD (88,7% au premier trimestre 2023) ;
- Hausse des dépenses (inflation, intérim, revalorisations salariales) ;
- Évolution insuffisante du tarif hébergement ;
- Difficultés de recrutement et niveau d'absentéisme ;
- Mode de financement ;
- Aides publiques insuffisantes.

Le rapport fait également diverses recommandations dont celles :

- De revoir le modèle de tarification et de financement ;
- De renforcer les moyens financiers en créant une deuxième journée de solidarité ;

⁴ Étrangement, il n'existe aucune comptabilisation précise au niveau des institutions, cette donnée étant relayée par des organisations professionnelles.

⁵ 2,5% contre 9,7% (DRESS 2022).

⁶ 24,1% de la population contre 26,1% (INSEE 2018).

⁷ 2,5 contre 3,9 (INSEE 2018).

⁸ Ceux-ci se basent notamment sur le nombre de places et le niveau de dépendance des personnes accueillies.

⁹ Tous les rapports commandés par les gouvernements qui se sont succédés ont mis en exergue la nécessité d'augmenter les moyens humains et de valoriser les métiers du grand-âge. L'UNCCAS estime que le besoin de créations immédiates de postes d'aides-soignants et d'accompagnants des personnes en EHPAD est de 92 000 et à domicile de 63.000 .

- De développer l'attractivité des métiers, par rapport aux questions de rémunération, de formation et de qualification tout en améliorant les conditions de travail ;
- De fixer un objectif de taux d'encadrement de huit équivalents temps plein (dont six soignants) pour dix résidents d'ici dix ans¹⁰.

2-3/ Les services à domicile

En mars 2024, l'inspection générale des affaires sociales évoquait sur le domicile « *une situation de grande tension pouvant conduire à maintenir des personnes chez elles dans des conditions dégradées* ». Cette alerte se basait notamment sur « *la pénurie de personnel dans le secteur qui ne permettait pas de mettre en place un nombre croissant de plans d'aide définis* ». L'IGAS évoquait également « *le sous-financement structurel des opérateurs* ». À cet égard, trois chercheurs en économie, auteurs d'un livre sur le sujet¹¹, évaluaient en 2023 un coût minimal de l'heure à 32€ et davantage dans certaines régions. Pour l'UNCCAS comme pour la Fédération française de services à la personne et de proximité, il manque 65.000 aides à domicile aujourd'hui.

2-4/ Le marché de l'emploi

Le manque de financement et de moyens est renforcé par une crise majeure de l'emploi. Le secteur est confronté à des difficultés de recrutement combinées la plupart du temps à un fort taux d'absentéisme.

Les métiers du soin sont en crise¹² depuis plusieurs années sans que les mesures nouvelles (Ségur de la santé notamment) n'inversent vraiment la tendance. Globalement, on repère un nombre de personnes diplômées en baisse. Entre 2014 et 2022 il s'est tassé de 7,6% chez les infirmiers et de 29,1% au niveau des aides-soignants¹³. Sur la même période, le taux d'abandon des études a également progressé passant de moins de 4% pour les deux corporations à réciproquement 14% et 10%. Tous modes d'exercices confondus, la France comptabilise en moyenne 311 aides-soignants et infirmiers pour 10.000 habitants¹⁴ quand la moyenne en Europe de l'Ouest est de 407¹⁵.

Le marché de l'emploi au niveau de l'aide à domicile est encore plus atone. Comme le note l'IGAS, « *nous sommes ici face à un problème RH majeur* ». France Stratégie¹⁶ classe d'ailleurs le métier comme « *l'un des moins favorisé dans l'ensemble des familles professionnelles* ». Les salaires, les contraintes, les conditions d'emplois mais également l'image sont ici évoqués.

¹⁰ Le rapport reprend ici les propositions de la défenseure des droits dans un rapport de 2022. Ce taux est aujourd'hui de 6,6 (source DRESS).

¹¹ L'aide à domicile, un métier en souffrance, édition de l'Atelier 2023.

¹² Une étude menée en 2022 par pôle emploi auprès des EHPAD indique que 80 % d'entre eux ont des vacances de postes récurrentes et que le renouvellement du personnel s'avère très élevé, (15 % des effectifs avaient moins d'un an d'ancienneté). Déjà en 2018, d'après une enquête de la Drees 63 % des EHPAD déclaraient la présence de postes non pourvus depuis plus de six mois.

¹³ Source DRES

¹⁴ Étude parue dans la revue « The Lancet » en mai 2022 (224 aides-soignants, 87 infirmiers).

¹⁵ Norvège et Suède dépassent les 680.

¹⁶ Institution autonome placée auprès du Premier ministre qui contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions.

A ces difficultés sectorielles, s'ajoutent des problèmes plus locaux. Il y a tout d'abord la concurrence de la Suisse¹⁷. Car même si le sujet touche moins la Savoie que la Haute Savoie, la proximité géographique éloigne du marché de l'emploi local un certain nombre de professionnels. Le peu de technicité des postes ouverts et l'image médiatique de la gériatrie, ensuite, réduisent certainement notre attractivité. Enfin, les horaires et les plannings proposés poussent de nombreuses personnes à privilégier des modes d'activité qui permettent de choisir jours et périodes de travail.

3/ LE CCAS DE CHAMBERY

La conjugaison de tous ces éléments pèse fortement sur l'établissement. Celui-ci est aujourd'hui dans une situation financière délicate qui nécessitera tôt ou tard des décisions importantes. Factuellement, les dépenses évoluent plus vite que les recettes. En outre, à l'image des EHPAD, ce phénomène intervient sur des moyens déjà reconnus comme insuffisants pour rendre le service attendu.

Grâce aux décisions prises en matière d'attribution de la subvention d'équilibre versée par la ville, la situation reste équilibrée ou excédentaire sur tous les budgets, à l'exception notoire des EHPAD. Ce choix de réduire le financement de ces structures se justifie d'autant plus qu'ils présentent des sections hébergement excédentaires. Autrement dit, ce sont les dépenses théoriquement à la charge de l'ARS et du département qui ne sont pas totalement couvertes.

Plus que le contexte inflationniste, c'est surtout ici l'insuffisance des dotations initiales et la crise majeure de l'emploi qui pèsent. La limitation des moyens humains, outre qu'elle influe sur la qualité de service, favorise la pénibilité du travail et indirectement l'absentéisme. Elle rend également indispensable le remplacement de tout salarié absent.

Or, depuis plusieurs années, du fait de la situation de l'emploi, l'appel à l'intérim est devenu une solution courante. Au-delà du fait qu'il s'agit d'une réponse très imparfaite¹⁸, ce choix imposé a des conséquences financières délétères. En effet, recruter ainsi coûte en moyenne 2,5 fois plus cher. Aujourd'hui les trois EHPAD dépensent entre 900.000€ et 950.000€ par an quand il y a une dizaine d'années on était en dessous de 30.000€¹⁹.

À l'aide à domicile, la pénurie de personnel a débouché sur une très forte réduction de l'activité. Le nombre d'heures servies par le service est ainsi en baisse continue depuis quinze ans. On réalise difficilement 37.000 heures quand l'on dépassait les 92.000 heures en 2010 et encore les 63.000 heures en 2016. Concrètement, moins d'un départ en retraite sur trois aboutit à un recrutement. Or, la pyramide des âges est sur ce service défavorable avec de nombreux départs récents ou à venir. Cette situation entraîne une forte baisse des recettes. Elle fragilise également les fondements de l'organisation du service assise sur des effectifs plus nombreux²⁰. Enfin, les autres prestataires

¹⁷ Salaires mais également conditions de travail avec un taux de personnel paramédicaux égal à 508 attirent vraisemblablement les personnes concernées.

¹⁸ Au quotidien cette succession de salariés aux compétences et aux motivations très diverses handicape l'efficacité des équipes en place qui doivent s'habituer constamment à de nouveaux professionnels sur des horaires souvent différents et négociés. Elle est aussi complexe pour les résidents pour lesquels cette présence permanente de nouvelles têtes est déstabilisante.

¹⁹ Nous le verrons plus loin, l'administration prend cette année une initiative qui, s'il elle s'avère une réussite, pourrait, à terme, améliorer singulièrement la situation.

²⁰ Une réorganisation a été mise en place en janvier 2025 avec comme conséquences pour les agents davantage de soirées, de week-ends et d'heures mises à disposition du service.

connaissant les mêmes difficultés, de nombreuses personnes peinent à trouver des intervenants ce qui vient à fragiliser le maintien à domicile dans son ensemble.

4/ ENJEUX EN TERMES D'ACTIVITE ET D'EVOLUTION DES SERVICES

Plusieurs sujets semblent devoir être mis en avant sur lesquelles des choix politiques devront être pris avec des conséquences en termes financiers et de services.

4-1/ La gestion des déficits et des équilibres financiers en EHPAD

Comme nous l'avons vu, en 2023, compte tenu de la situation économique, il a été décidé de supprimer une large partie des financements communaux alloués aux EHPAD. Basé sur l'idée légitime que l'activité de ces établissements n'a pas vocation à être financée par les villes qui les accueillent sur leur territoire, ce choix va devoir, sans doute, être à nouveau interrogé. En effet, il y quelques semaines, le législateur a donné la possibilité de mettre en place, dans les EHPAD publics, un tarif différencié. Ce choix change profondément l'équation économique. Il permet de déporter une partie de la responsabilité des financeurs vers les gestionnaires. De problème systémique (insuffisance des dotations), la résorption des déficits devient une question de politique locale. À ce stade, le sujet n'est pas encore posé ainsi. Nous pensons néanmoins qu'il le sera rapidement. Politiquement, cela implique un choix : financer les déficits et l'activité à venir ou augmenter significativement les loyers et fermer l'accès aux personnes à ressources limitées mais ne relevant pas de l'aide sociale.

4-2/ Le devenir des résidences autonomie

Depuis deux décennies la résidence autonomie est un produit générant un intérêt décroissant justifiant de nombreuses fermetures (quatre pour le CCAS entre 2001 et 2015). Pour autant, l'apparition de nouveaux retraités aux ressources faibles, à l'isolement social important et aux parcours de vie chaotiques semble relancer l'intérêt pour ce type d'établissement. Cette évolution se confirme aujourd'hui factuellement dans nos structures avec un taux d'occupation proche de 100%. Elle pose néanmoins la nécessité de revoir le modèle et l'accompagnement qui y est fait. En effet, cette évolution génère notamment :

- Des situations complexes avec une concentration forte de précarités ;
- Des équipes en difficulté pour répondre aux sollicitations ;
- Des besoins suffisamment évolutifs pour changer la nature du projet d'établissement ;
- Des incidents et des crises plus nombreuses entre résidents ou avec le personnel ;
- Une cohabitation forcée entre des personnes très âgées et d'autres plus jeunes avec des accompagnements et des projets de vie différents.

En parallèle, l'état du bâti impose d'avoir une perspective d'évolution dans les cinq à sept ans à venir. Dans ce cadre, l'hypothèse d'une résidence nouvelle a été envisagée. Néanmoins, compte tenu de la difficulté à trouver un terrain adapté, la réhabilitation en site occupé redevient une hypothèse crédible. Les deux options posent, à termes, des questions financières. En effet, dans les deux cas, la redevance va significativement augmenter renforçant l'écart entre les recettes et le coût réel de ces structures. En outre, en cas de réhabilitation, des opérations « tiroirs » seront nécessaires affectant immédiatement les recettes.

4-3/ L'évolution de l'offre à domicile

En 20 ans, l'activité du service aide à domicile a presque été divisée par trois. La raison principale de cette chute se situe dans la pénurie croissante de personnel. Il s'agit d'une question systémique mais qui, compte tenu de la situation du service, met particulièrement celui-ci en danger. L'obligation de disposer d'un service autonomie à compter de juillet 2025 va fonctionnellement unir ce service avec les soins infirmiers à domicile financés par l'ARS. Même si la gestion budgétaire reste séparée avec deux budgets distincts la question des moyens alloués va se poser. En outre, la pénurie d'agent peut mettre prochainement en péril une organisation favorable et faire peser un risque social fort.

4-4/ L'avenir du service animation

Le service animation propose aux retraités chambériens des activités variées. Il a ces dernières années recentré ses actions sur les personnes dépendantes et isolées. Il met également à disposition des EHPAD certains de ses professionnels sur des actions précises (gym douce, atelier bien être, etc.). C'est un service qui emploie exclusivement des agents reclassés. La pyramide de âges montre qu'une majorité des salariés qui le compose devrait quitter la collectivité avant 2030. Certains départs sont même déjà effectifs. Il s'agit donc de décider rapidement du devenir du service. À ce stade, il existe deux hypothèses :

- Remplacer les personnes partantes en recrutant des professionnels dûment qualifiés permettant de requalifier substantiellement la prestation ;
- Accompagner sa disparition en ne remplaçant pas les agents partis et en affectant ceux restant sur les EHPAD où ils interviennent déjà majoritairement.

La situation financière plaide clairement pour cette deuxième option. Il convient néanmoins d'avoir à l'esprit que ce choix ne permettra plus au CCAS de participer à des événements de type semaine bleue ou Foire de Savoie. Il condamnerait également le Dynamobile dont l'utilité et le succès est indéniable.

4-5/ L'évolution de Chrysalide

Créé dans les années 1990, Chrysalide propose des logements (T2, T3) disséminés dans le parc HLM de Chambéry. Y sont accueillis, pour une période transitoire, des parents connaissant des difficultés relationnelles avec leurs enfants (en priorité de moins de trois ans) et présentant une situation sociale compliquée. De quelques places à l'origine, le service a grandi pour atteindre 23 logements en 2025. Il est régi par une convention d'objectifs et de moyens avec le département. Celui-ci finance un peu plus de 50% des dépenses, le reste relevant des redevances (30%) et de la subvention d'équilibre du CCAS (20%). Depuis de nombreuses années, le CCAS se plaint d'une absence de statut juridique et d'un financement insuffisant. Si des négociations ont permis une revalorisation de la participation du département, 60.000€ reste encore néanmoins à la charge de la ville. En parallèle, la question du statut tarde à évoluer. L'administration a rencontré à ce sujet le département à l'automne et une nouvelle réunion est prévue en présence de l'État en février. Si ce travail n'aboutit pas, il sera nécessaire tôt ou tard de s'interroger sur l'avenir du service.

II – LES PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU CCAS

1/ TAUX D'ACTIVITE

Les dépenses et recettes qui sont présentées ici sont établies à partir d'une activité identique pour l'ensemble des projections à deux exceptions près. L'une concerne l'impact de la livraison de la nouvelle pension de famille quartier Mérande à compter de l'année 2026²¹. L'autre intègre le fait que le CCAS, en co-portage avec Cristal Habitat, a été lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt sur l'accompagnement au vieillissement dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

1-1/ Les services à domicile

- Portage de repas :

L'exercice 2024 a vu le nombre de livraison diminuer par rapport à l'année 2023, avec 29 435 repas contre 31200 repas. Pour 2025, le budget est basé sur la livraison de 29 600 repas.

- Travaux à domicile :

En 2025, il est prévu 350 heures²² d'intervention.

- Service d'aide à domicile :

Comme nous l'avons déjà noté, l'activité ne cesse de baisser en raison de difficultés dans le recrutement. En conséquence le nombre d'heures prévues pour l'année 2025 n'est plus que de 36 000 heures. Les effets de cette baisse vont également avoir un impact sur la dotation du Département en raison des régularisations annuelles. Celles-ci interviennent en comparant l'activité déclarée et réalisée. Lorsque cette dernière est inférieure aux projections, le Conseil Départemental vient régulariser le montant de sa dotation en année N+2. Ainsi pour 2025, la baisse d'activité de 2023 générera une diminution de la dotation d'environ 50 K€.

- Le SSIAD et l'ESAD :

Le nombre de places pour ces deux services reste inchangé avec respectivement 79 et 15. En 2023 de nouvelles modalités de financement du SSIAD ont été définies. Elles reposent sur une part socle représentant les frais de structure et sur une part variable qui tient compte des caractéristiques des usagers servis et des interventions réalisées. Cette formule, propre à pousser les services à prendre des personnes plus dépendantes, a eu pour conséquence d'avoir une convergence tarifaire négative en 2023 et 2024 (-10 086€ et -12 606€). Le SSIAD a revu son organisation pour adapter en conséquence son activité. Néanmoins, la période de référence pour le calcul de cette part variable est en décalage avec l'année d'exécution budgétaire. Elle se base pour 2025, sur les personnes accompagnées entre le 31 août 2023 au le 31 mars 2024. Au vu de ces modalités de calcul, il est à craindre que nous ayons à nouveau une convergence négative puis un maintien de la dotation à partir de 2026 au vu de l'évolution actuelle²³.

- La CNSA a, en août 2024, lancé un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Accompagnement au vieillissement dans les quartiers prioritaires de la ville ». Il s'agit de financer un programme

²¹ Selon l'engagement contractuel entre Nexity et Cristal Habitat.

²² Le technicien intervient également au sein des résidences sociales Chrysalide, Calypso, le Cairn. Une facturation interne est établie.

²³ La formule de calcul utilisée par l'ARS est assez obscure et ne nous permet pas de projeter précisément les choses.

d'accompagnement et de prévention de la perte d'autonomie des publics âgés et fragiles sur un territoire cible dans un quartier prioritaire de la politique de la ville pouvant être assimilé à résidence autonomie de fait. Le CCAS et Cristal Habitat ont décidé de répondre à cet appel et ont été retenus. L'expérimentation portera sur un site composé de deux îlots au sein du QPV des Hauts de Chambéry : ceux de le ZAC des Châtaigniers et des Belledonne. L'ensemble regroupe environ 400 personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette expérimentation d'une durée de quatre ans (2025-2028) bénéficie d'un soutien de la CNSA de 246 000 €. Cette somme doit permettre de financer des actions de prévention tant à titre collectif qu'individuel, des frais d'ingénierie ainsi que la fonction d'animation et de coordination du projet et des actions. Au global le budget de ce projet atteint la somme de 324 100 €.

1-2/ Les établissements

- Le nouveau CPOM a acté les différents taux d'occupation pour les EHPAD et ce pour la période 2025-2029.

| | Clématis | Charmilles | Corolle |
|--|----------|------------|---------|
| Taux d'occupation hébergement permanent | 97% | 98% | |
| Taux d'occupation hébergement temporaire | 80% | 80% | 80% |

- L'activité de l'accueil de jour a été fixée à un taux d'occupation de 80%.
- Pour les résidences autonomie, le taux d'occupation a été fixé à 94 %.
- Pour les résidences sociales, le taux d'occupation est de 97 %.

2/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2-1/ Chapitre 011 : Charges à caractère général

Au global des budgets le chapitre 011 augmente entre 2023 (2,99 M d€) et 2024 (3.335 M d'€) du fait d'une forte évolution des fluides dont principalement l'électricité ainsi que les charges de restauration collective tant pour les services bénéficiaires de la DSP que les EHPAD qui disposent de leur propre marché.

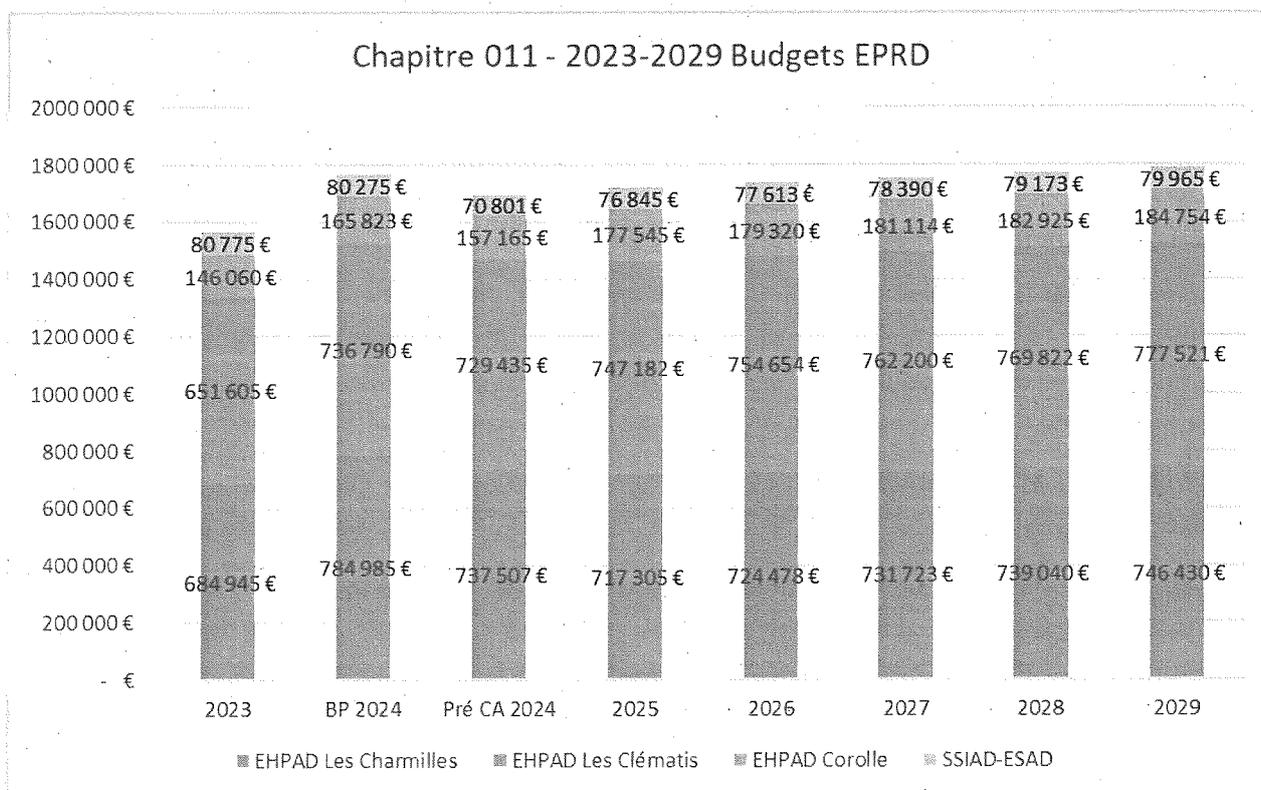
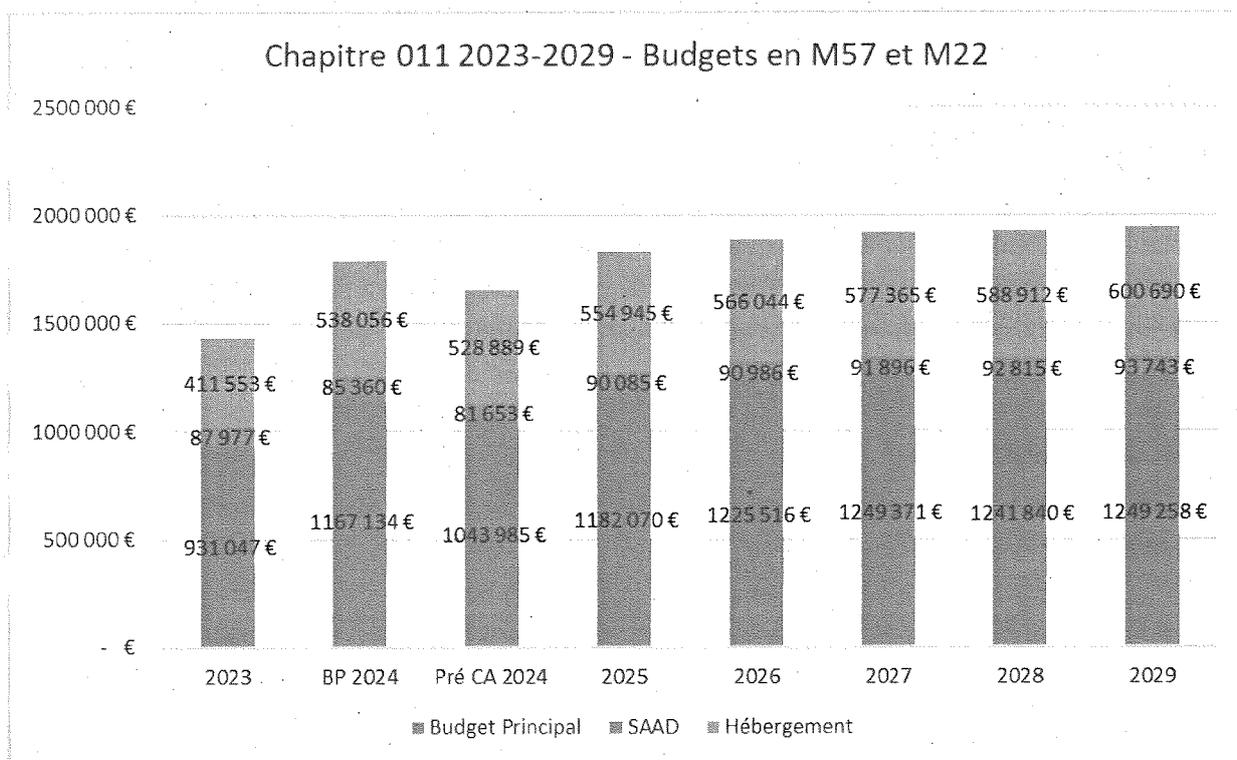
Pour l'année 2025 et les suivantes, le CCAS prévoit un ralentissement de l'inflation²⁴ avec une stabilisation des prix.

La projection qui suit est basée sur une évolution du chapitre 011 de 1 % par an. Elle intègre également les crédits prévus pour mettre en œuvre le projet proposé dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt sur l'accompagnement des personnes âgées au sein des QPV soit pour ce chapitre la somme de 7 050 € pour 2025, la somme de 20 025 €²⁵ pour les années 2026 et 2027.

L'intégration du coût de la future pension de famille en prenant pour date de livraison le milieu de l'année 2026, soit 11 600 € d'impact sur l'année 2026 et de nouveau 11 600 € en 2027 tenant compte de l'effet année pleine de l'application des nouvelles charges.

²⁴ Elle était de 1.4% en janvier 2025

²⁵ Cette somme tient compte des recettes directement perçues par Cristal Habitat et qui prendra en charge certaines dépenses en 202



2-2/ Chapitre 012 : Les charges de personnel

Premier poste de dépense pour le CCAS, les charges de personnel pèsent près de 68% des dépenses en 2024 pour un montant de 14 388 K€ €. La masse salariale entre 2024 et 2023 a évolué de 3.93 %.

Cette évolution est justifiée notamment par :

- La revalorisation du traitement de base de 5 pts au 1er janvier 2024 : +127 K€ ;
- L'intégration au sein du budget principal de la pension de famille Le Cairn suite à la fermeture des Epinettes +156 K€ ;
- Le versement de la NBI au personnel titulaire de l'EHPAD des Clématis suite à la révision de la carte des quartiers prioritaires de la politique de la ville +36 K€ ;
- L'évolution des conditions de versement du CIA : +25 K€.

Concernant les années 2025 et suivantes, la masse salariale intègre les conséquences du décret paru le 30 janvier 2025 qui réintroduit la hausse du taux de cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, celui-ci va passer en 2025 de 31.65 % à 34,35% soit une hausse de trois points avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier. Le décret prévoit une hausse de trois points chaque année et ce jusqu'en 2028 où le taux de cotisation sera de 43.65 %.

Au vu des effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2025, l'impact de cette hausse est estimé pour chaque année à 156 000 € soit en cumul sur quatre ans 624 000 €.

Ci-après le détail par budget (pour une année) :

| | |
|----------------------------------|----------|
| Budget Principal | 49 250 € |
| Hébergement | |
| Ma Joie | 5 700 € |
| La Calamine | 8 210 € |
| Service d'aide à domicile | 19 500 € |
| Services paramédicaux | |
| ESAD | 3 250 € |
| SSIAD | 13 000 € |
| Corolle | |
| Accueil de jour | 2 950 € |
| Hébergement temporaire | 6 200 € |
| EHPAD Les Charmilles | 22 000 € |
| EHPAD Les Clématis | 26 000 € |

Bien que nous n'ayons aucune information officielle sur la prise en charge par les financeurs pour les établissements en EPRD, il est probable qu'une compensation via la dotation soins soit mise en place. En revanche pour les autres services, il est certain que nous n'aurons pas de financements complémentaires.

La masse salariale intègre pour les années 2025 à 2027, le chargé de projet pour l'accompagnement du vieillissement dans les QPV, le montant prévu en 2025 est de 43 910 € et pour les deux années suivantes 52 700 €.

Les crédits prévus tiennent compte du choix de la Ville et du CCAS d'absorber l'augmentation des cotisations décidée par l'assureur concernant la protection sociale des agents. La part employeur est passée de 15 à 21 € mensuels et ce depuis le 1^{er} janvier 2025. Le coût global de cette participation estimé en 2024 à 22 860 € passerait à 32 000 € en 2025.

Le complément Indemnitaire Annuel (CIA) a également été intégré aux différents budgets. Ce dispositif remplace l'ancienne prime adaptabilité et a été mis en œuvre en 2024. La Ville et le CCAS

ont souhaité à travers ce nouveau dispositif revaloriser le montant de base à hauteur de 250 € brut annuel (contre 200 € pour la prime adaptabilité). Pour les agents ayant fait preuve d'un investissement particulier, le montant du CIA peut aller jusqu'à 550 € brut annuels. En 2024 le montant versé dans le cadre du CIA a représenté un coût global de 80 250 € soit 25 100 € de plus que la prime adaptabilité. Le montant pour l'année 2025 sera similaire.

A compter de 2026, la collectivité devra augmenter sa participation sur le risque santé, les éléments dont nous disposons actuellement ne permettent de calculer finement le coût supplémentaire aussi celui-ci n'est pas intégré dans les projections. Il est possible que le coût au global des budgets du CCAS soit compris entre 30 et 50 K€/an.

La projection de la masse salariale tient compte également du Glissement Vieillesse Technicité qui correspond à des changements d'échelon ou de grade. Cette GVT est fixée à 1%.

Au-delà de ces différentes hausses, il est à noter qu'entre 2024 et 2025, au global des budgets il est prévu une baisse de 1.95 %. Elle trouve son explication par :

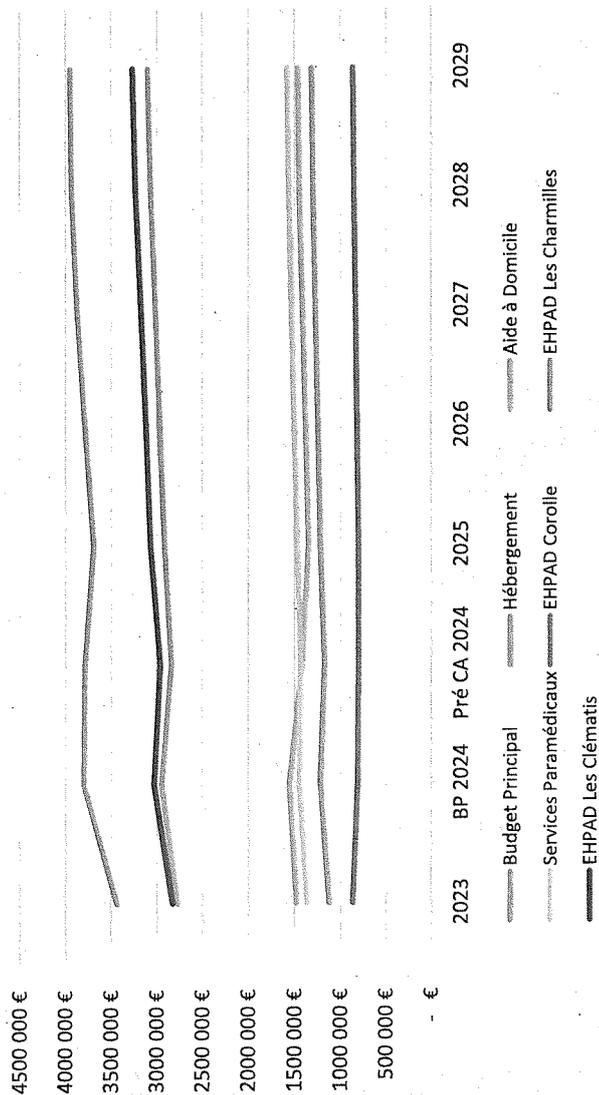
- Le départ en retraite sur 2024 et 2025 de personnes en situation particulière²⁶ et qui n'ont pas fait l'objet d'un remplacement : - 145 500 €
- La baisse subie de la masse salariale du service d'aide en raison de départ à la retraite ou des disponibilités que le CCAS n'arrive pas à remplacer : - 206 000 €.

Le détail sur les effectifs du CCAS se trouve en annexe 1.

²⁶ Personnes qui sont inaptes à leur fonction et qui ont fait l'objet d'un reclassement ou personnes qui sont en attentes de validation des droits à la retraite de la part de la CNRACL

| Masse salariale hors frais d'intérim | 2023 | BP 2024 | Pré CA 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Budget Principal | 3 432 204 € | 3 792 530 € | 3 782 882 € | 3 686 840 € | 3 781 958 € | 3 869 028 € | 3 930 513 € | 3 943 363 € |
| Hébergement | 1 119 168 € | 1 214 300 € | 1 169 952 € | 1 217 140 € | 1 243 221 € | 1 269 564 € | 1 296 169 € | 1 309 131 € |
| Aide à Domicile | 1 474 553 € | 1 550 500 € | 1 415 638 € | 1 344 500 € | 1 377 245 € | 1 410 317 € | 1 443 721 € | 1 458 158 € |
| Services Paramédicaux | 1 360 754 € | 1 444 600 € | 1 427 539 € | 1 465 870 € | 1 496 779 € | 1 527 996 € | 1 559 526 € | 1 575 122 € |
| EHPAD Corolle | 860 415 € | 807 100 € | 797 358 € | 794 240 € | 811 382 € | 828 696 € | 846 183 € | 854 645 € |
| EHPAD Les Charmilles | 2 772 114 € | 2 942 570 € | 2 839 792 € | 2 912 000 € | 2 963 120 € | 3 014 751 € | 3 066 899 € | 3 097 568 € |
| EHPAD Les Clématis | 2 824 435 € | 3 025 600 € | 2 954 830 € | 3 068 250 € | 3 115 728 € | 3 172 885 € | 3 230 614 € | 3 262 920 € |
| TOTAL | 13 843 643 € | 14 777 200 € | 14 387 992 € | 14 488 840 € | 14 789 434 € | 15 093 238 € | 15 373 625 € | 15 500 907 € |
| Variation en % | | 6,74% | 3,93% | -1,95% | 2,07% | 2,05% | 1,86% | 0,83% |

Evolution de la Masse salariale 2023 - 2029



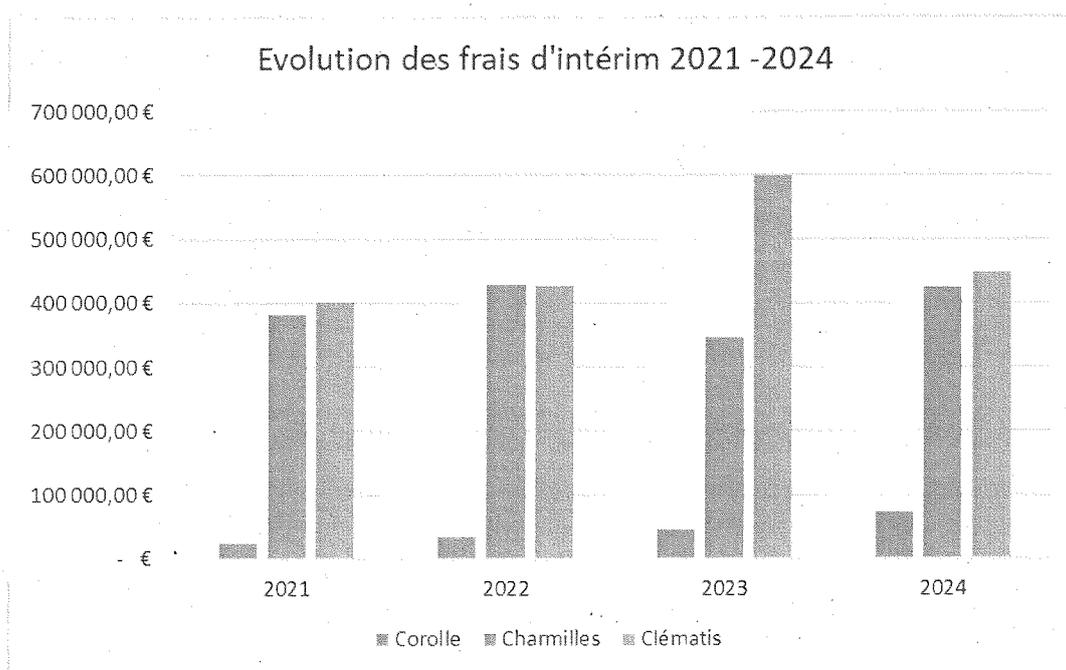
Les frais d'intérim :

Bien que nous constatons une baisse de 4 % des frais d'intérim par rapport à 2023, la somme reste très élevée puisqu'elle atteint en 2024 au cumul des trois EHPAD 945 K€. Dans le détail les frais d'intérim sont :

- En évolution sur Corolle (+27 450 €) en lien avec une augmentation de l'absentéisme de 4.42 points
- En hausse aux Charmilles (+ 79 495 €) malgré un taux d'absentéisme quasi équivalent à 2023. Deux aides-soignantes volantes avaient pu être recrutées en 2023, ce qui n'a pas pu être le cas en 2024 engendrant une hausse des dépenses d'intérim²⁷.
- En baisse aux Clématis (-150 853 €) malgré une hausse du taux d'absentéisme qui passe de 18.13% en 2023 à 19,74 % en 2024. Une majorité des arrêts en 2024 a concerné les agents hôteliers qui en cas d'absence ne sont pas remplacés par des intérimaires, mais par des contractuels.

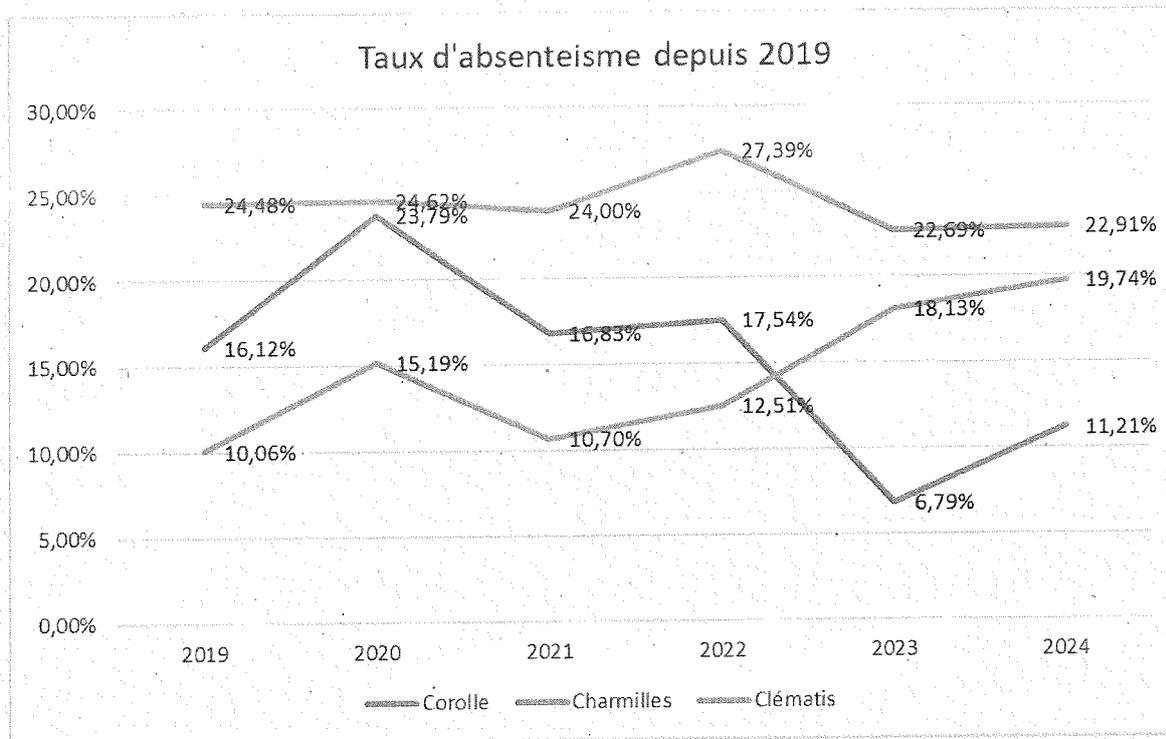
En 2025, le CCAS a adhéré au service Hublo²⁸. Il permet à des professionnels de la santé de s'inscrire sur une plateforme avec leurs disponibilités, le CCAS peut les solliciter directement en proposant un contrat. Il est estimé qu'au-delà de 15% de remplacements pourvus par ce biais au détriment de l'intérim, les structures seront financièrement gagnantes malgré l'adhésion initiale.

Enfin, le CCAS envisage de réaliser un audit sur l'organisation des EHPAD et plus particulièrement des plannings afin de savoir si des nouvelles stratégies peuvent être mises en œuvre pour limiter le recours à l'intérim.



²⁷ La masse salariale est en parallèle inférieure aux prévisionnel.

²⁸ Coût d'adhésion pour les trois EHPAD : 15.000€.



2-3/ Chapitre 016 : Les charges afférentes à la structure

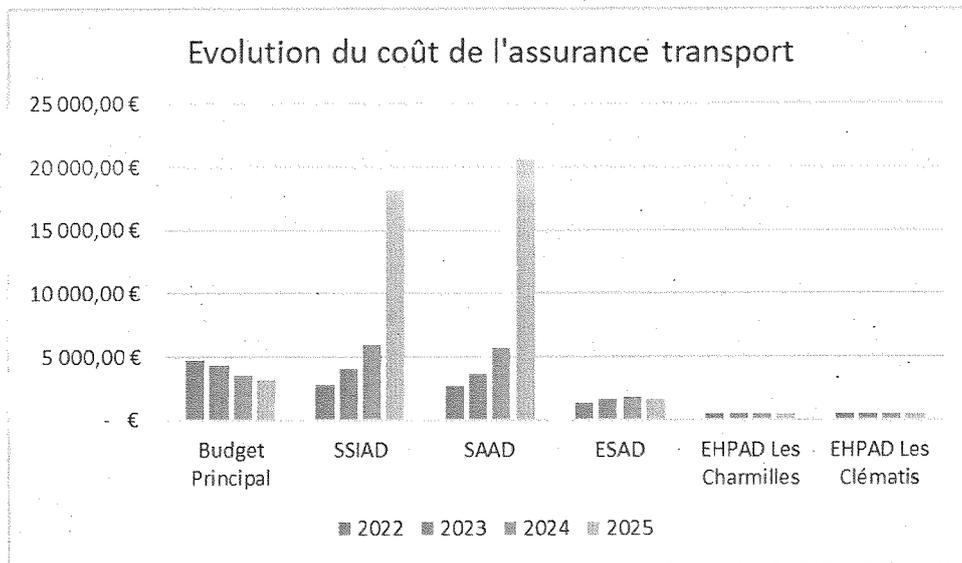
Les principales dépenses de ce chapitre se composent des loyers versés à Cristal Habitat qui augmentent selon l'application de l'IRL du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre²⁹ ainsi que des dépenses liées à des frais de maintenance et réparation permettant de garantir le bon fonctionnement du matériel et de maintenir le bâti dans un état correct. Les amortissements viennent impacter ce chapitre. Il convient ici de souligner la nécessité pour les EHPAD de commencer à renouveler une partie de leur matériel ou mobilier en raison de l'usure constatée³⁰. Cela aura pour conséquence d'augmenter significativement les amortissements (entre + 20 K€ et + 30 K€ par EHPAD) sur les prochaines années.

En 2024, le CCAS a renouvelé ses marchés des assurances pour une durée de quatre ans soit jusqu'au 31 décembre 2028. Le premier concerne l'assurance de la flotte automobile, il s'agit d'un marché en groupement de commandes avec la Ville. Si le coût de l'assurance sur la flotte de véhicule professionnel a peu évolué (permis notamment par une baisse de la flotte), en revanche le coût de l'assurance sur la mission auto collaborateur³¹ lui a très fortement évolué comme le montre le graphique ci-après.

²⁹ 2^{ème} trimestre pour les résidences sociales / 3.26% pour l'année 2025 et 3^{ème} trimestre pour les résidences personnes âgées / 2.47% pour l'année 2025

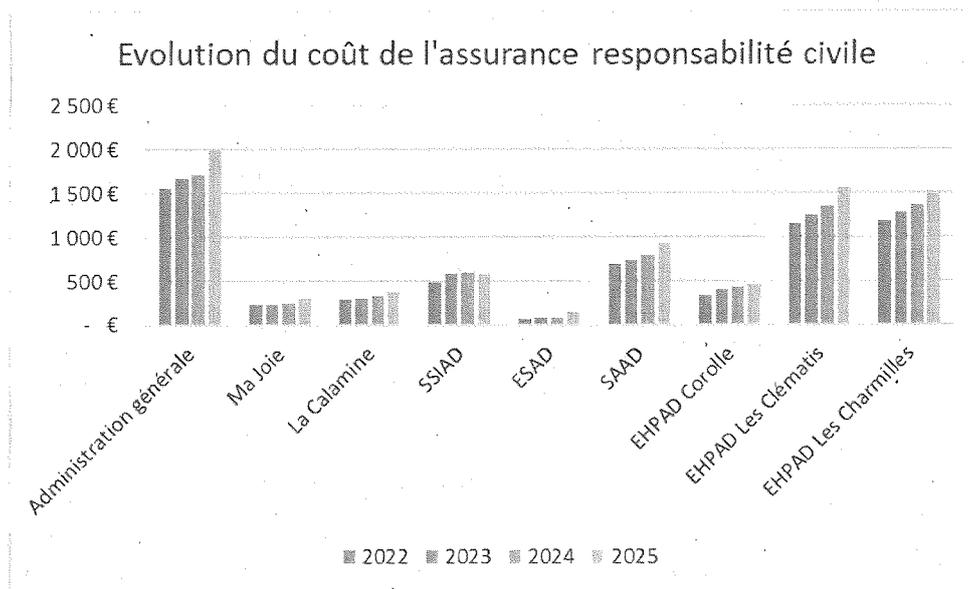
³⁰ Ce point concerne notamment les Clématis dont la très grande majorité du matériel date encore de l'année d'ouverture (2010). Concernant les Charmilles, il apparaît que les surtensions électriques intervenues la première année ont usé prématurément une partie de matériel.

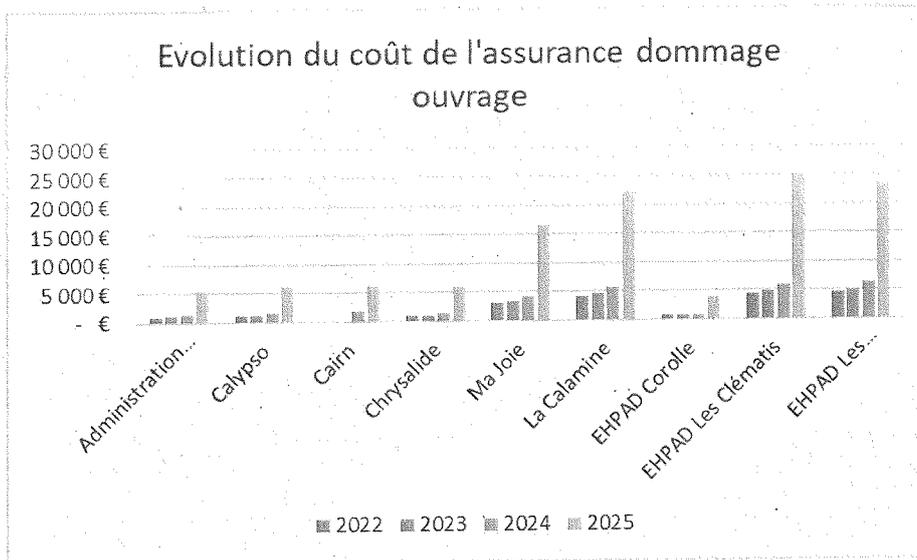
³¹ Assurance qui permet d'assurer le véhicule personnel de l'agent qui l'utilise dans le cadre de ses missions (aide à domicile et aide-soignant du SSIAD)



Cette augmentation de 204 % pour le SAAD et de 262% pour le SSIAD s'explique par une sinistralité défavorable ces dernières années.

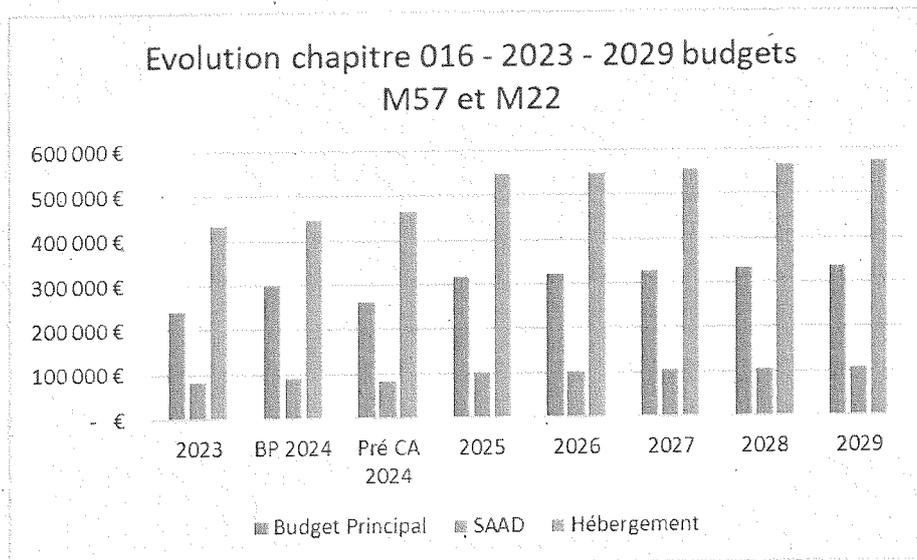
Le deuxième marché relatif à la couverture des risques liés à la responsabilité civile ainsi qu'aux dommages aux biens a vu une seule compagnie proposer une offre. L'offre présente une très forte hausse des cotisations pour les dommages aux biens et une évolution que l'on peut qualifier de raisonnable pour la RC notamment au vu des sommes payées les années antérieures.





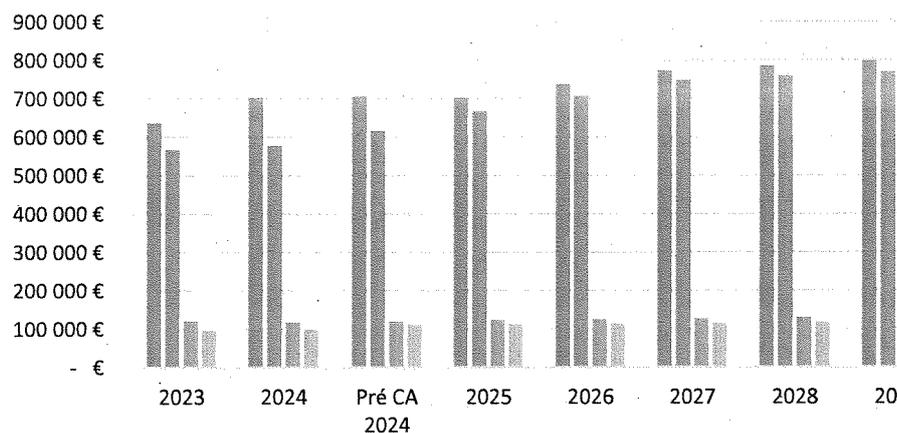
Le coût pour l'assurance dommage ouvrage a, quant à lui, quasiment été multiplié par 4 soit, au global des budgets, un passage de 29 580 € en 2024 à 115 700 € en 2025. Cette hausse s'explique principalement par une sinistralité défavorable³² pour le CCAS et côté assureur le souhait de garantir une rentabilité remis en cause ces dernières années par un nombre croissant de catastrophes naturelles et dernièrement d'émeutes urbaines qui touchent les collectivités locales.

La prise en compte de ces éléments permet d'envisager les progressions suivantes pour le chapitre 016 :



³² Fin 2023 / début 2024 : inondation de la chaufferie des Charmilles et panne des laveuses barrières avec un remboursement de la part de l'assurance s'élevant à 111 K€.

Evolution chapitre 016 - 2023 -2029 Budgets EPRD



3/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

3-1/ Les résidences autonomie

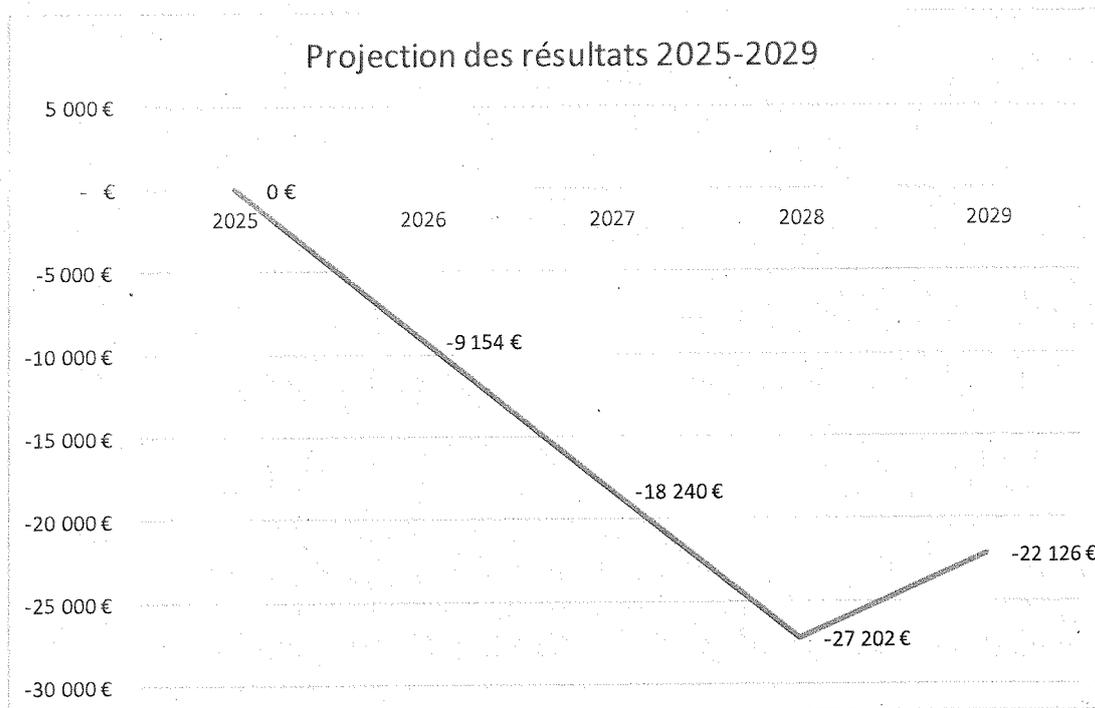
En 2024, la subvention d'équilibre était prévue à hauteur de 600 K€, elle a atteint la somme de 437K€ soit un montant quasi identique à 2023. Ce résultat est permis grâce à taux d'occupation bien supérieur à celui prévu au BP (94 % contre 87 %) et à une fréquentation plus importante du restaurant et ce pour les deux établissements. Ce bon résultat a permis de mettre en excédent la somme de 30 K€ sur le budget 2025 afin de permettre l'alimentation de la dotation aux dépréciations des créances au vu du risque d'impayés sur les deux résidences.

En 2025, la subvention pour les deux résidences autonomie est prévue pour un montant de 508 000 € soit une progression par rapport au réalisé 2024 de 16, 28 % (+ 71 126 €) expliquée principalement par la hausse de la cotisation dommage ouvrage ainsi que la hausse de la cotisation employeur CNRACL.

Sur ce budget les recettes proviennent à 71 % des résidents, à 22 % de la subvention d'équilibre, 5 % liées à des refacturations entre services internes du CCAS ainsi que la ville³³ et 2 % par le département via le forfait autonomie.

Projection des résultats sur la base d'un taux d'occupation de 94 % et du maintien de la subvention d'équilibre au niveau de 2025 :

³³ Le CCAS refacture une partie du loyer à la Ville en raison de la présence du multi accueil les Marmottons



3-2/ Le budget principal

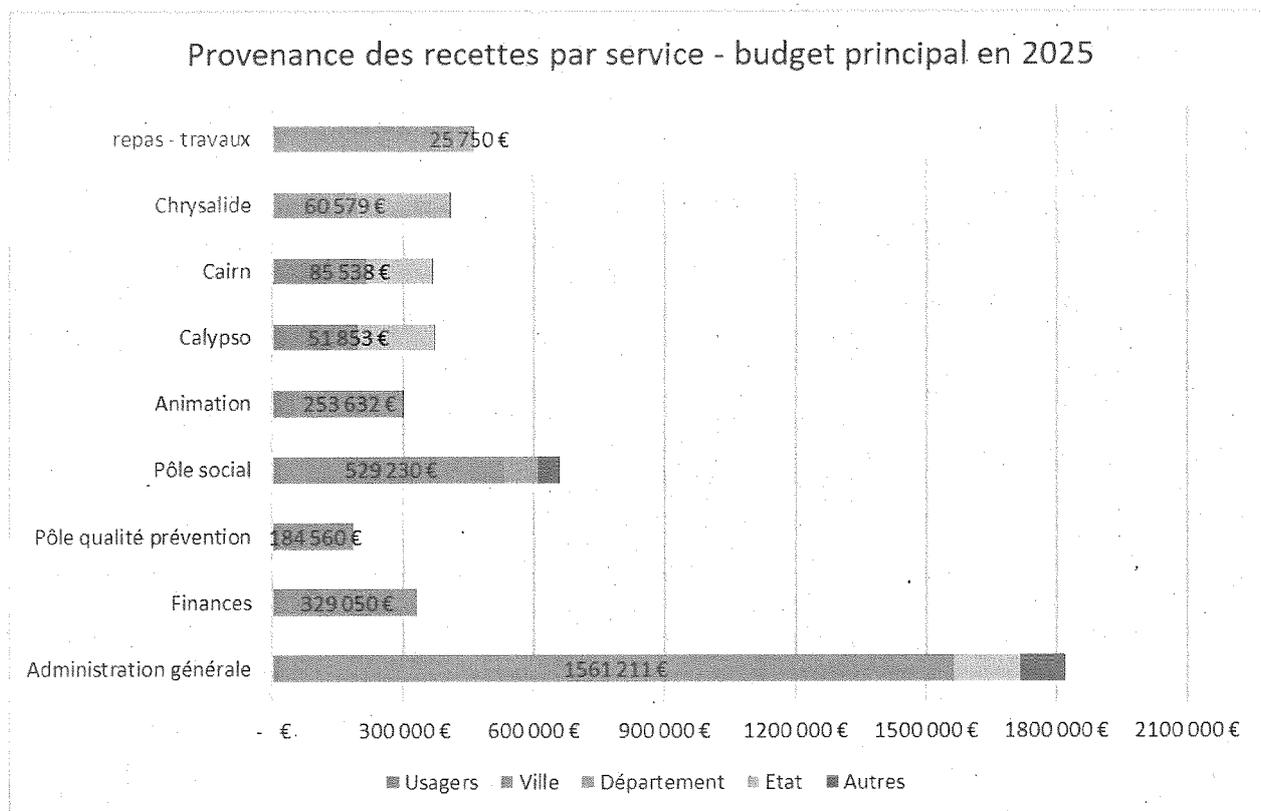
Le budget principal intègre en 2025 la recette provenant de la CNSA pour un montant de 123 000 € qui permet de démarrer les actions concernant l'accompagnement du vieillissement des personnes âgées dans les deux ilots identifiés sur les hauts de Chambéry. Cette recette participe à l'équilibre global du budget principal puisque les charges identifiées pour ce projet sont de 61 710 €.

En 2026 et 2027 nous devrions percevoir dans le cadre de ce projet la somme de 55 950 € et en 2028 la somme de 24 600 €

Les dotations de l'Etat concernant les pensions de famille n'évoluent pas malgré le contexte inflationniste des charges. La livraison de la nouvelle pension de famille sur le quartier de Mérande permettra d'avoir des recettes supplémentaires au vu du nombre de places 25 contre 21 actuellement pour le Cairn. Les recettes supplémentaires en année pleine sont estimées à 55 K€.

A propos de Chrysalide, les discussions se poursuivent avec le Département et l'Etat pour obtenir un meilleur soutien financier. Dans le cadre du budget 2025, il est prévu un financement de 212 K€ du département soit 52 % du budget, la ville intervenant à hauteur de 60 K€ et le reste étant financé par les résidents (131 K€).

Ci-après la répartition des recettes au sein du budget principal sur la base d'une subvention d'équilibre à 4 150 000 € :



La subvention de la ville représente la principale recette pour le budget principal. Sur la base d'une évolution des charges de 1 % et à périmètre constant, le besoin de subvention supplémentaire est estimé entre 200 et 300 K € par an en cumul chaque année.

3-3/ Le Service d'aide à domicile

Face à la baisse d'activité du service, la subvention d'équilibre pour l'année 2025 est estimée à 330 165 €, les recettes en provenance du département sont calculées pour un montant de 781 K€ (contre 1 126 K€ en 2024), le reste est complété par des recettes usagers pour un montant de 290 K€. Pour amortir la baisse d'activité et l'impact sur la subvention d'équilibre, la somme de 115 000 € a pu être mise en report d'excédent sur l'année 2025 au vu des résultats 2024. Pour les années à venir au vu de l'évolution des dépenses et des recettes, un besoin de subvention supplémentaire est à craindre. On peut l'estimer entre 130 et 170 K€.

3-4/ Les EHPAD

Malgré un contexte national pointant des difficultés majeures en terme d'équilibre financier pour les EHPAD, le CPOM n'a pas été, pour le CCAS, une opportunité de renégocier les moyens alloués au vu des besoins identifiés et des déficits réalisés ces dernières années.

Néanmoins il convient de souligner que sa négociation et sa signature entraînent le calcul d'un nouveau Pathos³⁴ et d'un nouveau Gir Moyen Pondéré (GMP³⁵) pour l'EHPAD des Clématis et l'EHPAD des Charmilles.

Pour l'EHPAD des Charmilles, ce calcul a été opéré sur le 1^{er} semestre de l'année 2024 et validé fin juin par l'ARS et le Département. Le nouveau chiffrage a été favorable à l'EHPAD ce qui permet d'envisager une hausse de la dotation versée par le Département d'environ 18 000 € et de celle de l'ARS de 55 000 €.

Concernant l'EHPAD des Clématis, le calcul du Pathos et du GMP sera réalisé sur le 1^{er} semestre de l'année 2025 avec un impact, favorable ou défavorable en fonction des cotations, sur les dotations à compter de 2026.

Sur proposition du CCAS, le Département et l'ARS ont également accepté que les chambres d'hôte situées au sein de l'EHPAD des Clématis et des Charmilles puissent être transformées en chambres d'hébergement définitif à compter du 1^{er} janvier 2025. Ainsi les recettes supplémentaires attendues seraient les suivantes :

Charmilles :

Les recettes nettes issues du résident : 20 000 € (ce chiffrage tient compte des charges liés à l'accompagnement du résident – restauration, dispositifs médicaux ...)

La dotation dépendance du département devrait augmenter de 5 300 €, enfin la dotation soins de 16 800 €.

Clématis :

Les recettes nettes issues du résident : 19 500 €. La dotation dépendance devrait bénéficier d'une hausse de 5 400 €, la dotation soins augmenterait de 15 900 €.

Pour l'EHPAD, Corolle s'agissant d'un établissement proposant de l'accueil temporaire, les dotations ne sont pas calculées à partir du pathos ou du GMP de ce fait aucun moyen supplémentaire n'a été acté sur ce CPOM, malgré un établissement déficitaire depuis son ouverture.

Pour les EHPAD, il nous faut souligner la difficulté d'avoir une vision précise des recettes attendues en raison d'une transmission très tardive (début décembre) des sommes attribuées dans le cadre de la campagne des crédits non reconductibles (CNR), sommes qui ne sont pas neutres dans le résultat de l'exercice comme le montre le tableau suivant :

| CNR | ESMS en difficultés | Qualité de vie au travail | Dépenses de personnel non pérennes | Renforts RH - tension estivale | Total |
|----------------------|---------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------|
| EHPAD les Charmilles | 55 850 € | 25 172 € | | 3 089 € | 84 111 € |
| EHPAD Les Clématis | 89 300 € | 9 432 € | 109 555 € | | 208 286 € |
| EHPAD Corolle | 95 000 € | | 9 853 € | | 104 853 € |
| Total | 240 150 € | 34 604 € | 119 408 € | 3 089 € | 397 251 € |

³⁴ Le pathos est un outil d'évaluation qui permet au médecin coordonnateur d'un EHPAD de qualifier et de quantifier les soins nécessaires pour une personne âgée. La coupe PATHOS est réalisée sous la responsabilité du médecin coordonnateur de l'établissement et doit être validée par le médecin de l'ARS.

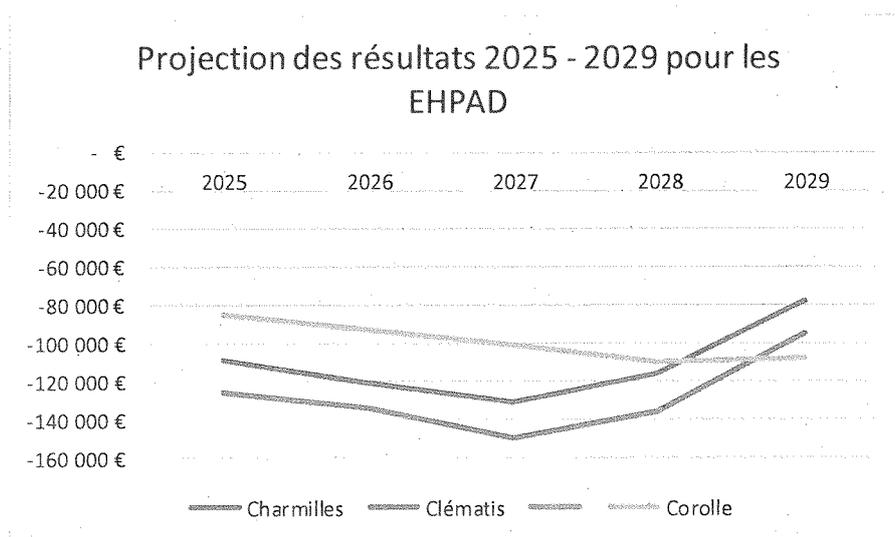
³⁵ Le GMP permet de déterminer le niveau de dépendance des résidents et par conséquent la perte d'autonomie, il est calculé par le médecin coordonnateur puis validée par le Département.

Malgré ce soutien de la part de l'Etat, les EHPAD restent déficitaires en 2024, déficit structurel pour Corolle au vu des financements définis au départ et déficit lié principalement à un recours important de l'intérim pour les deux autres EHPAD.

| | Pré CA 2024 (avec CNR) | |
|------------------|------------------------|--------------|
| EHPAD Corolle | - | 21 370,07 € |
| EHPAD Charmilles | - | 284 896,48 € |
| EHPAD Clématis | - | 23 459,74 € |

La perspective 2025 au vu des charges et des recettes identifiées, reste malheureusement déficitaire, il devrait atteindre (hors CNR) 85 K€ pour Corolle, 109 K€ pour les Charmilles et 125 K€ pour les Clématis sous conditions de respecter les crédits prévus pour les frais d'intérim (200 K€ pour les Charmilles, 300 K€ pour les Clématis et 73 K€ pour Corolle).

Ci-après la projection des résultats sur la base d'une évolution des recettes de 2 % par an :



Face à ces déficits une réflexion devra être engagée sur le niveau de tarification qualifié d'acceptable pour les résidents. Dans ce sens le législateur propose un nouveau dispositif, le tarif différencié.

La loi sur le bien vieillir et l'autonomie du 8 avril 2024 a apporté, dans son article 24, des éléments de cadrage supplémentaires à ce dispositif, en prévoyant notamment un écart maximal, à prestations identiques, entre les tarifs fixés par l'établissement et les tarifs fixés par le département pour les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement. Un écart de 35% a été retenu dans un décret du 31 décembre 2024, cet écart peut être revu à la baisse par le Département³⁶ qui est garant de la cohérence des tarifs pratiqués sur son territoire.

Par ailleurs, si la part des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement diminue de plus de 25%, - pourcentage fixé par ce même décret, dans un établissement ayant opté pour le tarif différencié, "le maintien de ce régime tarifaire est conditionné à la conclusion d'une convention d'aide sociale, pour une durée maximale de cinq ans, entre le représentant de l'établissement et le président du conseil

³⁶ Il est évoqué le taux de 15 %

départemental fixant des objectifs en matière d'admission de bénéficiaires de l'aide sociale". Le département doit effectuer le suivi de l'évolution de la part de bénéficiaires de l'ASH accueillis dans chaque EHPAD tous les trois ans. Si cette part moyenne sur trois ans est inférieure à 10%, l'établissement concerné ne peut pas bénéficier du dispositif tel qu'encadré par ce décret.

L'enjeu est de permettre au département et à l'EHPAD de trouver un équilibre dans le maintien à la fois d'une part suffisante de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement accueillis et d'une souplesse tarifaire offrant des marges de manœuvre à l'établissement notamment au regard des déficits et des besoins d'investissements.

Il convient de rappeler que les EHPAD du CCAS, sont sur la section hébergement, excédentaires, ainsi en cas de déclenchement du dispositif celui-ci aura pour objectif de pallier les recettes insuffisantes sur la section dépendance et soins, en d'autre terme il est demandé au futur résident relevant du tarif différencié de combler le déficit des sections financées par le Département et l'Etat.

Si ce dispositif devait être mise en place, il conviendra d'avoir une vigilance sur les tarifs pratiqués par les EHPAD environnants et l'acceptabilité du reste à charge pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale.

A titre d'exemple si le tarif hébergement des Charmilles venait à augmenter de 15 % nous serions à un tarif qui passerait de 69.92 € à 80.41 €. Généralement l'EHPAD accueille 20 nouveaux résidents par an, si sur ces 20 résidents 12 relèvent du tarif différencié, les recettes supplémentaires en année pleine seraient de 45 000 €.

A terme (sous 3/4 ans) si nous avons 70 % des résidents pour lequel nous appliquons le tarif différencié nous serions sur des recettes supplémentaires annuelle de 198 870 €.

3-5/ Les services paramédicaux

Malgré une baisse des dotations sur le SSIAD en raison d'une convergence tarifaire négative, les résultats de l'ESAD permettent au global de maintenir un excédent en 2024 de 20 K€. A noter que les recettes du SSIAD sont connues en décembre ce qui est problématique dans le cadre du suivi et de la gestion du budget. En 2025, il est prévu un résultat déficitaire de 5 K€.

A compter de 2026, nous ne devrions plus avoir de convergence tarifaire négative, ce qui devrait permettre de retrouver un équilibre financier au global des deux services.

3-6/ La subvention d'équilibre

Pour rappel, face à un contexte économique tendu et une inflation marquée en 2023 (+4.9%), la Ville et le CCAS ont acté un recentrage de la subvention d'équilibre dès l'année 2023 sur les budgets historiquement soutenus par la subvention d'équilibre au détriment des EHPAD, ceux-ci devant s'équilibrer au vu des ressources prévues par la réglementation. Cette réaffectation a permis en 2023 de réorienter 159 311 € sur le budget principal, en 2024 ce sont 188 714 € qui ont pu être inscrits en plus sur la subvention d'équilibre du budget principal. L'objectif affiché est d'augmenter l'excédent sur le budget principal est ainsi maintenir une subvention identique entre 2023 et 2024 pour le CCAS.

Concernant 2025, face à l'incertitude du nouveau projet de loi de finances et bien qu'il y ait une forte probabilité que la subvention soit maintenue à la somme de 4.15 Md€ la ville a demandé au CCAS de travailler une hypothèse basée sur une baisse de 2 % soit une diminution de 83 000 €.

Pour atteindre l'objectif de réduction de 83 K€ de la subvention d'équilibre et face à la rigidité des dépenses, il peut être envisagé de stopper l'abondement de la provision pour grosses réparation de la résidence autonomie Ma Joie. Le montant annuel de la provision s'élève à 25 000 €, à fin 2024 la PGR de l'établissement s'élève à environ 60 000 €. Cet arrêt nécessite l'accord de Cristal Habitat, il pourra être négocié avec le bailleur la mutualisation des PGR des résidences autonomie en cas de travaux, celle de la Calamine s'élevant à environ 700 K€. Il peut également être proposé de diminuer le montant du budget des aides facultatives délivrées aux Chambérien(ne)s de 20 000 €. Les montants inscrits au BP 2024 s'élevaient à 90 000 € pour un réalisé s'établissant à 69 250 € (en 2023 le réalisé était de 72 865 €). Enfin, une baisse de la subvention à hauteur de 38 000 € pour l'EHPAD des Charmilles permettrait de répondre à l'objectif fixé par la Ville, bien que celui-ci soit fortement déficitaire. La subvention de la Ville se stabiliserait à 47 000 € pour l'EHPAD des Charmilles³⁷.

En fonction des hypothèses la subvention se répartirait comme suit :

| | BP 2025 | BP 2025 |
|---------------------------|--------------------|--------------------|
| Budget | Montant | Montant |
| Budget principal | 3 081 402 € | 3 061 402 € |
| Service d'aide à domicile | 330 165 € | 330 165 € |
| Hébergement | 507 836 € | 482 836 € |
| Service paramédicaux | - € | - € |
| Corolle | 145 597 € | 145 597 € |
| Clématis | - € | - € |
| Charmilles | 85 000 € | 47 000 € |
| Total | 4 150 000 € | 4 067 000 € |

Au vu des évolutions des charges et des recettes, le besoin de subvention d'équilibre sera croissant sur les prochaines années sauf à revoir le périmètre d'activité du CCAS. C'est dans cet objectif et conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes que la Ville et le CCAS ont entamé un travail visant à adopter une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027 devant définir les attendus de la Ville vis-à-vis du CCAS et les modalités de fixation de la subvention au CCAS.

4/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1/ Le Plan pluriannuel d'Investissements

Chaque année le PPI du CCAS fait l'objet d'une mise à jour en fonction des nouveaux besoins identifiés en cours d'année, mais également des opportunités liées à des financements extérieurs.

³⁷ Pour rappel, cette somme permet de gérer le différentiel de loyer entre les deux EHPAD. Elle a été décidé par la ville pour garantir entre les Charmilles et les Clématis un loyer très proche.

Globalement, les principales dépenses d'investissement sur le budget principal sont centrées sur les systèmes d'information en lien avec les projets de la DSI. Le service d'aide à domicile, le SSIAD, l'ESAD et les résidences autonomes ont des dépenses très faibles en investissement, il s'agit principalement de crédits permettant le remplacement de matériel existant. Il est constaté depuis deux ans que les EHPAD doivent investir de façon conséquente sur du renouvellement de matériel au regard de leur vétusté. Le détail de la programmation des investissements par budget se trouve en annexe 2.

4-2/ La Dette

Le CCAS a un seul prêt en cours sur le budget des Clématis. Il a été consenti par le Caisse des Dépôts et Consignations sur les fonds de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales en 2010 pour la construction de l'EHPAD des Clématis.

Ce prêt est garanti par la Mairie de Chambéry avec les caractéristiques suivantes :

- Montant emprunté : 731 000 € ;
- Durée : 25 ans ;
- Taux effectif global : 0.000 % ;
- Echéance annuelle : 29 240 €.

Au 31 décembre 2024 le montant des annuités remboursées était de 380 120 €, le capital restant dû s'élève donc à 350 880 €. Il convient d'indiquer que le CCAS joue ici un rôle de « boîte à lettre » puisque Cristal Habitat rembourse chaque année les sommes déboursées.

En outre, on note deux avances remboursables du Conseil Départemental. La première concerne les Clématis :

- Montant avancé : 127 500€ ;
- Durée : 15 ans ;
- Echéance annuelle : 8 500€ ;
- Reste à rembourser : 17 000 €.

La deuxième a trait aux Charmilles :

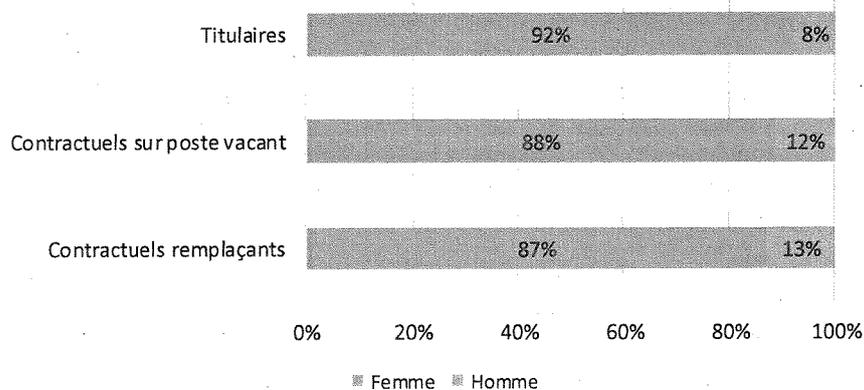
- Montant avancé : 114 000€ ;
- Durée : 15 ans ;
- Echéance annuelle : 7 600€ ;
- Reste à rembourser : 53 200 €.

Annexe 1 :

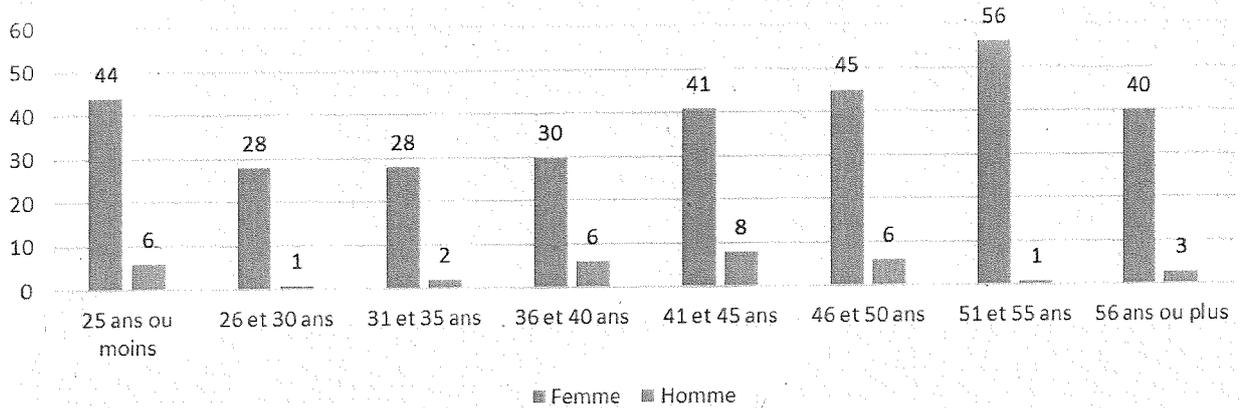
Éléments concernant les effectifs du CCAS à la date du 31/12/2024

| Grade | Postes créés | Postes en ETP | Effectifs | |
|-----------------------------|--------------|---------------|------------|--------------|
| | | | Titulaires | Contractuels |
| Adjoint administratif | 27 | 21,91 | 27 | 2 |
| rédacteur | 13 | | 9 | 2 |
| attaché | 22 | 20,3 | 9 | 14 |
| | | | | |
| adjoint d'animation | 3 | 3 | 2 | |
| animateur | 7 | 4 | 3 | 1 |
| | | | | |
| adjoint technique | 10 | 8,5 | 9 | 1 |
| | | | | |
| agent social | 108 | 97,91 | 84 | 49 |
| assistant socio-éducatif | 14 | 10,5 | 8 | 5 |
| autres auxiliaires médicaux | 1 | 1 | 1 | |
| auxiliaire de soin | 69 | 65,9 | 48 | 34 |
| cadre de santé | 2 | 2 | 3 | 1 |
| cadre supérieur de santé | | | 1 | |
| infirmier | 27 | 22,1 | 19 | 10 |
| ingénieur | 1 | 1 | 1 | |
| médecin | 3 | 1,1 | | 1 |
| psychologue | 2 | 1 | | 1 |
| Total général | 309 | 260,22 | 224 | 121 |

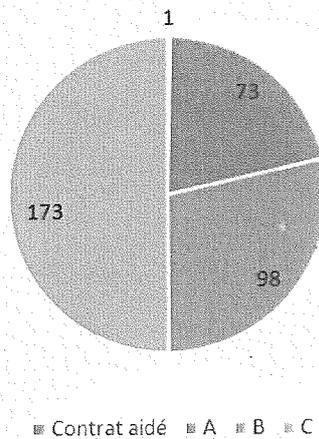
Répartition des agents par genre et statut



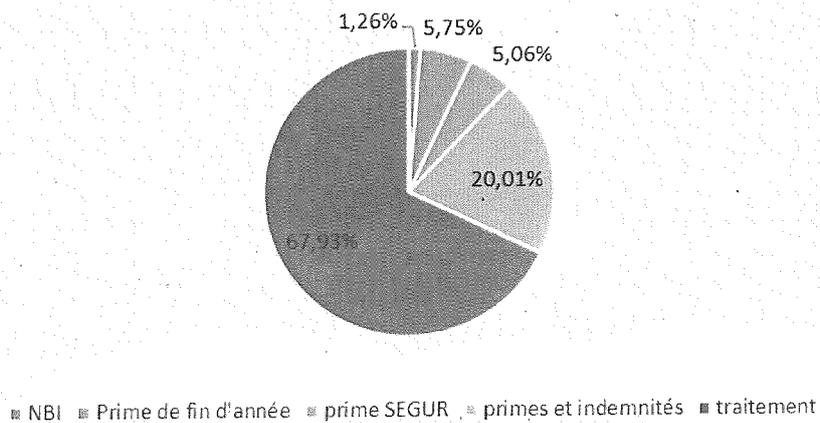
Répartition des agents du CCAS en fonction de leur âge



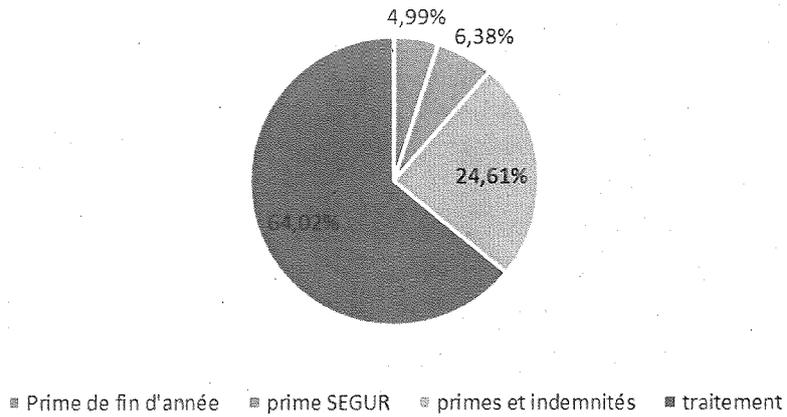
Nbre d'agents par catégorie



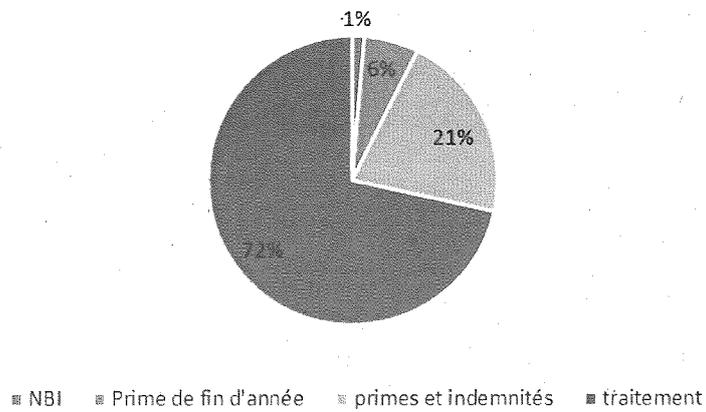
Répartition des éléments de paie des agents titulaires en 2024 avec Ségur



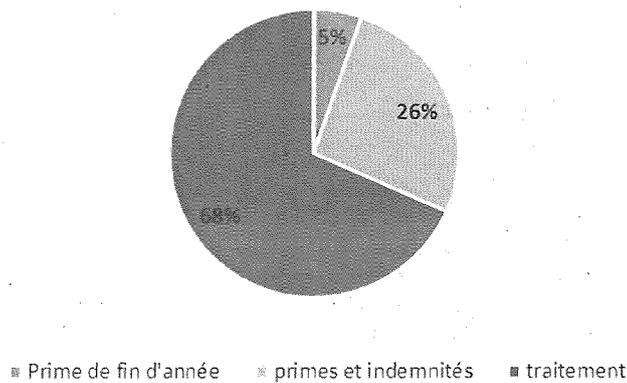
Répartition des éléments de paie des agents contractuels en 2024 avec Ségur



Répartition des éléments de paie des agents titulaires en 2024 hors Ségur



Répartition des éléments de paie des agents contractuels en 2024 hors Ségur



Annexe 2 :

Budget Principal :

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|--------|---------|---|----------|----------|----------|
| BP | AG | Montée de la version GED Alfresco vers. 7V | 2 123 € | | |
| BP | AG | Logiciel Ula Oracle Année 2 | 3 037 € | | |
| BP | AG | Certificat Electronique Eldas | 227 € | | |
| BP | AG | Commande 2024 système de stockage | 34 166 € | | |
| BP | AG | Migration I-paraheur en version 5.1 | 810 € | | |
| BP | AG | Acquisition module accident du travail | 2 227 € | | |
| BP | AG | Fauteuils de bureau | 2 750 € | 1 650 € | 1 100 € |
| BP | AG | Chariot de préimprégnation | 508 € | | 508 € |
| BP | AG | Un aspirateur | 250 € | | |
| BP | AG | Un balai vapeur | 300 € | | |
| BP | AG | 5 smartphones | 920 € | 1 000 € | 1 000 € |
| BP | AG | Télécommande cour CCAS | 305 € | | 732 € |
| BP | AG | DSI Maintien des Compétences Opérationnelles | 20 300 € | 37 000 € | 37 000 € |
| BP | AG | Accès différents logiciels métier > pas de coût principe marché exclusivité | | | |
| BP | AG | Renouvellement des postes informatiques | 1 972 € | 12 215 € | 1 972 € |
| BP | AG | Achat de télévision pour salle de réunion Paul Bert | 2 000 € | | |
| BP | AG | Sanivap | 6 303 € | | |
| BP | AG | Projet mutualisé DSI | 35 000 € | 35 000 € | 35 000 € |
| BP | AG | Opération exceptionnelle DSI | 16 000 € | 16 000 € | 16 000 € |
| BP | AG | Sols Paul Bert | | 28 000 € | 28 000 € |
| BP | AG | Aménagement locaux post travaux Paul Bert | | | 15 000 € |
| BP | PQP | Matériel de bureau (ex fauteuil si casse) | 500 € | | |
| BP | PQP | Débrillateur de formation | | | |
| BP | PQP | Mannequin (si casse) | 1 600 € | | |
| BP | PQP | Kit réactu mannequin | 470 € | | 470 € |

| | | | | | |
|----|----------------------------|---|----------|---------|----------|
| BP | PQP | Petits investissements | 500 € | 500 € | 500 € |
| BP | PQP | simulateur vieillissement | 4 500 € | | |
| BP | PQP | Renouvellement des postes informatiques | | 986 € | |
| BP | PQP | Vidéo projecteur | | | |
| BP | PQP | Guidon de Transfert RS2 pour formation | | | 600 € |
| BP | PQP | Support pédagogique et matériel divers | 500 € | | 500 € |
| BP | PQP | Veste d'entraînement à la technique de Heimlich | 400 € | | |
| BP | PQP | Mannequin articulé PRAP | 300 € | | |
| BP | Repas / Travaux à domicile | 2 Véhicules frigorifiques | | | 88 000 € |
| BP | Repas / Travaux à domicile | 2 téléphones pour les livreurs de repas | 600 € | | |
| BP | Repas / Travaux à domicile | Outils travaux à domicile selon besoin et activité | 1 000 € | | |
| BP | Repas / Travaux à domicile | Renouvellement travaux Kangoo | | | |
| BP | Repas / Travaux à domicile | Logiciel métier > pas de coût principe marché exclusivité | | | |
| BP | Repas / Travaux à domicile | Renouvellement des postes informatiques | | | |
| BP | Pôle Finances | Fauteuil de bureau | 500 € | | |
| BP | Pôle Finances | Renouvellement des postes informatiques | 4 931 € | 986 € | - € |
| BP | Pôle Finances | Store pour bureau des comptables en l'absence de volet roulant sur l'une des fenêtres | 150 € | | |
| BP | Pôle social | 1 poste téléphonique pour accueil | 150 € | | |
| BP | Pôle social | 1 fauteuil (si casse) | 500 € | | |
| BP | Pôle social | 5 ventilateurs (60 € l'unité) - voir pour devis | 300 € | | |
| BP | Pôle social | 1 souris sans fil droitier | 50 € | | |
| BP | Pôle social | Logiciel métier | 36 000 € | | |
| BP | Pôle social | Renouvellement des postes informatiques | 684 € | 6 299 € | - € |
| BP | Animation | Véhicule de transport usagers | 37 911 € | | |
| BP | Animation | Renouvellement des postes informatiques | | 1 670 € | |

| | | | | |
|----|------------|---|----------|---------|
| BP | Calypso | Lit Gigogne | 262 € | |
| BP | Calypso | Mobilier de jardin | 1 500 € | |
| BP | Calypso | Cabane de jardin | 500 € | |
| BP | Calypso | Cuve récupérateur eau de pluie | 200 € | |
| BP | Calypso | Véhicule de service | 30 000 € | |
| BP | Calypso | Store banne | 4 000 € | |
| BP | Calypso | Remplacement casse matériel | 1 000 € | 1 000 € |
| BP | Calypso | Remplacement matelas | 1 000 € | 1 000 € |
| BP | Calypso | Renouvellement des postes informatiques | 684 € | 986 € |
| BP | Calypso | 10 chaises pour la nouvelle salle de réunion | 500 € | |
| BP | Calypso | Contrôle des accès Calypso (opération gérée par Cristal et refacturée) | 5 451 € | |
| BP | Chrysalide | Equipement des logements: matelas, mobilier, claustra en bois T2 RDC... | 4 000 € | 4 000 € |
| BP | Chrysalide | Jeux et jouets | 500 € | 500 € |
| BP | Chrysalide | Logiciel métier > pas de coût principe marché exclusivité | | |
| BP | Chrysalide | Renouvellement des postes informatiques | 684 € | 1 972 € |
| BP | Chrysalide | Renouvellement du mobilier du T2 de transition : lits, canapé | 2 000 € | |
| BP | Chrysalide | Transformation d'un bureau ou du hall pour créer un bureau de responsable | 500 € | 3 000 € |
| BP | Le Cairn | Renouvellement électroménager si casse | 1 000 € | 500 € |
| BP | Le Cairn | Véhicule de service type Kangoo 7 places | 30 000 € | |
| BP | Le Cairn | Machine à laver | 500 € | |
| BP | Le Cairn | Mobilier bureaux | 600 € | |
| BP | Le Cairn | Renouvellement des postes informatiques | | |
| BP | Le Cairn | Mobilier logements nouvelle PF | 30 000 € | |
| BP | Le Cairn | Electroménager nouvelle PF | 500 € | |
| BP | Le Cairn | Store banne | 4 500 € | |
| BP | Le Cairn | Mobilier de jardin | 1 500 € | |
| BP | Le Cairn | Tondeuse | 150 € | |
| BP | Le Cairn | Débroussailluse | 150 € | |

Budget aide à domicile.

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|--------|---------|---|---------|---------|---------|
| SAAD | SAAD | Renouvellement 15 téléphones professionnels des aides en 2025 puis 2026 | 4 200 € | 4 200 € | |
| SAAD | SAAD | Renouvellement marché Logiciel | | | 6 500 € |
| SAAD | SAAD | Achat de 2 vélos électriques | 4 500 € | | |
| SAAD | SAAD | 2 fauteuils de bureau | 1 200 € | | |
| SAAD | SAAD | Evaluation externe | | 6 400 € | |
| SAAD | SAAD | Renouvellement des postes informatiques | | 3 944 € | |

Budget Hébergement :

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|--------|-------------|---|---------|---------|---------|
| Heb | La Calamine | Lave linge professionnel | 2 300 € | | |
| Heb | La Calamine | 3 frigos top | 390 € | 390 € | 390 € |
| Heb | La Calamine | 2 WC | 400 € | 400 € | 400 € |
| Heb | La Calamine | 5 mitigeurs complets douche évier lavabo | 650 € | 650 € | 650 € |
| Heb | La Calamine | 17 blocs secours / ans (51 BAES en tout dans la résidence durée de vie 3 ans) | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Heb | La Calamine | 5 fauteuils confort pour le salon | 2 500 € | | |
| Heb | La Calamine | remplacement du store au niveau jardin | 5 000 € | | |
| Heb | La Calamine | Evaluation externe | | | 7 250 € |
| Heb | La Calamine | Renouvellement des postes informatiques | 684 € | 2 354 € | 986 € |
| Heb | La Calamine | Stores pare soleil couloir 5ème étage | 3 500 € | | |
| Heb | La Calamine | Cadres photos pour décoration parties communes | 450 € | | |
| Heb | La Calamine | Réaménagement du jardin | | 7 000 € | |
| Heb | La Calamine | Mobiliers extérieurs (tables, chaises, bancs) | 5 000 € | | |
| Heb | La Calamine | Achat micro-ondes | 80 € | | |
| Heb | Ma Joie | Clefs | 493 € | | |
| Heb | Ma Joie | Modules d'extension postes téléphoniques | 1 104 € | | |
| Heb | Ma Joie | 2 plaques induction | 700 € | 700 € | 700 € |
| Heb | Ma Joie | 4 réfrigérateurs Top | 880 € | 880 € | 880 € |

| | | | | | |
|-----|---------|---|---------|---------|---------|
| Heb | Ma Joie | 3 WC céramique | 310 € | 310 € | 310 € |
| Heb | Ma Joie | Mitigeurs Cuisine et SDB | 500 € | 500 € | 500 € |
| Heb | Ma Joie | Porte coupe-feu sous-sol | 3 000 € | | |
| Heb | Ma Joie | Luminaires salle de réunion sous-sol | 4 000 € | | |
| Heb | Ma Joie | Sanivap | | 6 000 € | |
| Heb | Ma Joie | Fauteuil bureau | 600 € | | |
| Heb | Ma Joie | Evaluation externe | | | 7 250 € |
| Heb | Ma Joie | Renouvellement des postes informatiques | | 1 368 € | 986 € |

Budget services paramédicaux

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|--------|---------|---|-----------|----------|-------|
| SPM | SSIAD | Renouvellement téléphones portables | 2 674,20 | | |
| SPM | SSIAD | 3 chaises de bureau | 1 500,00 | | |
| SPM | SSIAD | Evaluation externe | | 6 400,00 | |
| SPM | SSIAD | Renouvellement téléphones portables | 3 500,00 | | |
| SPM | SSIAD | Renouvellement des postes informatiques | 986,10 | | |
| SPM | SSIAD | Chaise électrique type RAIZER 2 | 5 206,20 | | |
| SPM | ESAD | Véhicules | 21 000,00 | | |
| SPM | ESAD | Evaluation externe (coût inclus dans celui du SSIAD) | | - | |
| SPM | ESAD | Logiciel métier > pas de coût principe marché exclusivité | | | |
| SPM | ESAD | Renouvellement des postes informatiques | - | 2 354,10 | - |

Budget Corolle:

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|----------|-----------------|---|---------|---------|---------|
| Clématis | Accueil de jour | Stores enrouleurs anti feu (achat n'ayant pu être effectué en 2024) - 3 stores à renouveler | 200 € | 200 € | 200 € |
| Clématis | Accueil de jour | Four (si casse) | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Clématis | Accueil de jour | Frigo (si casse) | 1 000 € | 1 000 € | 1 000 € |
| Corolle | Accueil de jour | Petit électroménager (si casse) | 500 € | 500 € | 500 € |
| Corolle | Accueil de jour | Fauteuils de repos pour remplacer ceux usagés | 1 600 € | 800 € | 800 € |
| Corolle | Accueil de jour | Evaluation externe (50% coût Corolle) | 3 625 € | | |
| Corolle | Accueil de jour | TV 46 pouces adaptée à l'utilisation du BIKE LABYRINTH | 350 € | | |
| Corolle | Accueil de jour | Film occultant anti regard pour les fenêtres du RDC (Bureaux et ADJ) avec pose | 1 000 € | | |
| Corolle | Accueil de jour | Four microonde | 100 € | | |
| Corolle | Accueil de jour | Licence complémentaire pour menu ACTIV TAB | 1 000 € | | |
| Corolle | H.T. | changement fenêtre cassée dans la cuisine | 2 000 € | | |
| Corolle | H.T. | Petit électroménager (si casse) | 500 € | 500 € | 500 € |
| Corolle | H.T. | Four de remise en chauffe (si casse) | 1 700 € | 1 700 € | 1 700 € |
| Corolle | H.T. | Armoire froide (si casse) | 2 500 € | 2 500 € | 2 500 € |
| Corolle | H.T. | Evaluation externe (50% coût Corolle) | 3 625 € | | |
| Corolle | H.T. | Renouvellement des postes informatiques | 986 € | 1 670 € | |
| Corolle | H.T. | Micro-onde (pour la salle de pause) | 100 € | | |
| Corolle | H.T. | Parasol déporté pour le balcon du 1er étage | 1 000 € | | |
| Corolle | H.T. | Petite table ronde et 3 chaises extérieures (pour le balcon) | 1 000 € | | |
| Corolle | H.T. | 10 petites lampes de chevet | | 500 € | |

Budget Charmilles:

| Budget | Service | Libellé du projet | 2 025 | 2 026 | 2 027 |
|--------|------------|--|----------|---------|---------|
| | Charmilles | Bloc de secours | 316 € | | |
| | Charmilles | Renouvellement matériels hébergement si casse ou usure incluant les appliques murales, les fauteuils | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € |
| | Charmilles | Renouvellement matériels hébergement par étage après 10 ans | | | |
| | Charmilles | Renouvellement des adaptables (base 10 par an) | 2 484 € | 2 484 € | 2 484 € |
| | Charmilles | Renouvellement des lits médicalisés | | | |
| | Charmilles | Renouvellement matelas: enveloppe pour l'UPG (2026) le second étage (2031) | | 2 000 € | |
| | Charmilles | Renouvellement multimédia (TV, chaîne hi-fi,) | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € |
| | Charmilles | Equipements de cuisine: enveloppe hors projet ci-dessous | | 2 400 € | 2 200 € |
| | Charmilles | Fours double 2*6 niveaux | 22 000 € | | |
| | Charmilles | Chariot étuve chauffant / roulant | | 3 000 € | |
| | Charmilles | Mixer / blixer | 2 500 € | | |
| | Charmilles | Adoucisseur Lave Vaisselle des cuisines | | 800 € | |
| | Charmilles | Adoucisseurs pour lave-vaisselle des tisaneries | 800 € | 800 € | 800 € |
| | Charmilles | Armoire froide positive | | 3 000 € | |
| | Charmilles | Chariots d'entretien : 1 par an si casse | 1 461 € | 1 461 € | 4 384 € |
| | Charmilles | Renouvellement autolaveuse / Sanivap | | | 6 500 € |
| | Charmilles | Matériel d'éclairage | | | |
| | Charmilles | Blocs de secours autonome | 330 € | 2 975 € | 2 975 € |
| | Charmilles | Robinetterie lavabo (fuites à la base) | 2 400 € | 1 200 € | 1 200 € |
| | Charmilles | Mécanismes de chasse d'eau (si peut passer en investissement) | 1 200 € | 1 200 € | 1 200 € |
| | Charmilles | Sécurité du bâtiment | | | |
| | Charmilles | Renouvellement des extincteurs | 5 000 € | | |
| | Charmilles | Changement mécanismes des portes d'accès jardin et entrée personnel | 12 000 € | | |
| | Charmilles | Médailles appel-malade | 800 € | 800 € | 800 € |
| | Charmilles | Télécommandes de lits | | | 668 € |
| | Charmilles | Electrocardiogramme | | | |
| | Charmilles | Tensiomètre sur pied | 1 400 € | | 1 000 € |

| | | | | |
|------------|--|---------|----------|----------|
| Charmilles | Chariot médicament | 3 500 € | 3 500 € | |
| Charmilles | Post convention pharmacie | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € |
| Charmilles | Budget panne renouvellement matériel médical | 4 500 € | 1 200 € | 1 200 € |
| Charmilles | Changement de téléphones | 700 € | 700 € | 700 € |
| Charmilles | Fauteuils de bureau | 500 € | | |
| Charmilles | Bannettes courrier des professionnels | 1 368 € | - € | 1 972 € |
| Charmilles | Renouvellement des postes informatiques | 7 250 € | | |
| Charmilles | Evaluation externe | 2 000 € | | |
| Charmilles | Lit médicalisé pour équipement de la chambre d'hôte | 5 000 € | | |
| Charmilles | Signalétique bâtiment : suite ajout chambre d'hôte + panneau parking privé | 800 € | | 800 € |
| Charmilles | Achats de bureaux : au moins 4 bureaux sont équipés de tables et non de bureaux souhait de doter les professionnels de matériel adapté - Marché public | | | |
| Charmilles | Protection murale des chambres / Renovations murales. | 4 000 € | 16 000 € | 16 000 € |
| Charmilles | Aménagement du local vélo avec attaches au sol | 600 € | | |
| Charmilles | Portail accès parking avec Badges | | 34 000 € | |
| Charmilles | Coupe fil électrique pour entretien jardin. | 500 € | | |

Budget Clématis :

| | | | |
|----------|---|----------|----------|
| Clématis | Tables salle de restaurant (24 tables) | 31 404 € | |
| Clématis | Chaises salle de restaurant (40 fauteuils) | 32 640 € | |
| Clématis | Tables tisaneries | | 15 492 € |
| Clématis | Chaises tisaneries | | 14 880 € |
| Clématis | Mobilier salon des familles. | 4 000 € | |
| Clématis | Mobilier salle de pause. | 1 500 € | 1 000 € |
| Clématis | Mobilier hall | | 6 336 € |
| Clématis | Mobilier salons des étages et UPG | | 29 376 € |
| Clématis | Mobilier salle animation | | 13 680 € |
| Clématis | Adaptables | | 3 150 € |
| Clématis | Lits résidents étages. | | 70 000 € |
| Clématis | Matelas | 4 200 € | 5 000 € |
| Clématis | Remplacement stores restaurant et salle animation RDC | 20 000 € | |
| Clématis | Téléviseurs UPG | 800 € | |
| Clématis | Téléviseurs chambres des résidents | 400 € | 440 € |
| Clématis | Fauteuils de bureau | 3 000 € | 3 000 € |
| Clématis | Casiers courrier pour les agents | 1 020 € | |
| Clématis | Réaménagement espace administratif | 3 500 € | 2 500 € |
| Clématis | WC chambres résidents | 7 500 € | 6 250 € |
| Clématis | Robinetterie chambres résidents. | 7 200 € | 7 200 € |
| Clématis | Luminaires chambres résidents. | 4 100 € | 4 100 € |
| Clématis | Matériel pour travaux. | 2 500 € | 2 500 € |
| Clématis | Machine à laver le linge | 22 000 € | |
| Clématis | Nettoyeur vapeur | | 13 000 € |
| Clématis | Table repassage | 8 000 € | |
| Clématis | Autolaveuse | 9 100 € | |
| Clématis | Fauteuils roulants. | 800 € | 800 € |
| Clématis | Petit matériel médical | 3 600 € | 3 600 € |
| Clématis | Chambre froide | | 20 000 € |

| | | | | |
|----------|---|----------|----------|----------|
| Clématis | Réfrigérateurs cuisine | | | 14 000 € |
| Clématis | Chambres négatives des 3 tisaneries | | | 7 500 € |
| Clématis | Petit électroménager. | 1 500 € | 1 500 € | 1 500 € |
| Clématis | Lave-vaisselle tisaneries | 2 500 € | | |
| Clématis | Réfrigérateur salle de pause. | 350 € | | |
| Clématis | Divers | | | |
| Clématis | Remplacement vestiaires | 850 € | | |
| Clématis | Cage 4 cochons d'inde | 450 € | | |
| Clématis | Renouvellement des postes informatiques | 3 722 € | | 1 972 € |
| Clématis | Evaluation externe | 7 250 € | | |
| Clématis | Rail pour la chambre supplémentaire | 2 000 € | | |
| Clématis | Mobilier chambre supplémentaire | 2 800 € | | |
| Clématis | Moteurs pour lever les résidents | 7 500 € | 7 500 € | 7 500 € |
| Clématis | Etagères pour les stocks | 1 000 € | | |
| Clématis | Modification du vestiaire pour intégrer une partie hommes. | | 15 000 € | |
| Clématis | Ventilateurs | 1 000 € | | |
| Clématis | Chariots repas pour les étages | 32 000 € | | |
| Clématis | Sous-compteur électrique cuisine | 1 000 € | | |
| Clématis | Travaux cuisine salle de pause | 3 700 € | | |
| Clématis | Aménagement jardin UPG. | | 12 000 € | |
| Clématis | Mobilier extérieur familles et résidents | | 3 560 € | |
| Clématis | Terrain de pétanque intérieur. Non prioritaire. | 2 500 € | | |
| Clématis | Electrocardiogramme + support | 2 500 € | | |
| Clématis | Tricycle électrique | 8 000 € | | |
| Clématis | Aménagement petit salon UPG pour un accompagnement non médicamenteux des résidents. | 2 500 € | | |
| Clématis | Matériel pour une thérapie non médicamenteuse étages. | | | 36 000 € |
| Clématis | Coffre médicaments | 600 € | | |
| Clématis | Guéridons pour équipe nuit (2) | 300 € | | |
| Clématis | Chariots isolement (3) | 4 000 € | | |
| Clématis | Poubelles pour isolements (3) | 520 € | | |
| Clématis | Coussins de positionnement pour fauteuils (3) et lits (3) + bouées (4) | 1 050 € | | |

| | | | |
|----------|---|----------|---------|
| Clématis | Autoscope | 180 € | |
| Clématis | Matériel médical. | | 8 000 € |
| Clématis | Supports PC pour chariots IDE (3, chariots commandés en 2024). Cf charmillles | 600 € | |
| Clématis | Sécurisation parking Clématis | 70 000 € | |
| Clématis | Rails + moteurs CNR2024 | 4 225 € | |
| Clématis | Siège élévateur suite chute résident CNR 2024 | 5 206 € | |

